Année 1949. — N° 51. Le Numéro : 5 francs. Vendredi 22 Juillet 1949.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES
QUESTIONS ECRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : **300 fr.** ; ÉTRANGER : **850 fr.**
(*Compte chèque postal :* **100.97, Paris.**)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION **QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e** | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER **15** FRANCS

SESSION DE 1949 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 54e SEANCE

Séance du Jeudi 21 Juillet 1949.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal.

2. — Dépôt de rapports.

3. — Dépôt d'une proposition.

4. — Renvoi, pour avis, d'une proposition à une commission.

5. — Renvoi, pour avis, d'une proposition de résolution à une commission.

6. — Territoires d'outre-mer; étudiants; sécurité sociale. — Vote sans débat d'une proposition.

7. — Territoires d'outre-mer; organisation municipale. — Adoption d'un avis sur plusieurs demandes d'avis et une proposition. — Adoption.

8. — Algérie; plan de progrès social; contribution de la métropole. — Discussion d'une proposition de résolution; adoption.

9. — Pacte de l'Atlantique-Nord. — Renvoi de la discussion d'une proposition.

10. — Territoires sous tutelle et territoires non autonomes; travaux de l'U.N.E.S.C.O. Adoption d'une proposition.

11. — Algérie; équipement; devises. — Discussion d'une proposition.

12. — Dépôt de rapports.

13. — Renvoi, pour avis, de propositions à une commission.

14. — Règlement de l'ordre du jour.

PRESIDENCE DE M. FOURCADE, vice-président.

(*La séance est ouverte à quinze heures.*)

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. La séance est ouverte.

Le procès-verbal de la séance du mardi 19 juillet 1949 a été affiché.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Abdesselam un rapport fait au nom de la commission de la législation, de la justice, de la fonction publique, des affaires administratives et domaniales sur la demande d'avis (n° 166, année 1949), transmise par M. le président du conseil des ministres, sur les projets de décrets, présentés par M. le ministre de la France d'outre-mer: 1° portant création de juridictions de droit français en Afrique occidentale française; 2° portant création de juridictions de droit français à Madagascar; 3° portant modification du siège de certaines juridictions en Afrique équatoriale française.

Le rapport sera imprimé sous le n° 211 et distribué.

J'ai reçu de M. Gaignard un rapport fait au nom de la commission de la défense de l'Union française sur la proposition (n° 174, année 1949) de MM. Gaignard et Bichon tendant à inviter le Gouvernement de la République française à attribuer aux villes de Nouméa, Papeete et Port-Vila la croix de la Légion d'honneur en raison de l'attitude des territoires français du Pacifique face à l'armistice de juin 1940 et de leur action pour la libération de la France et la victoire alliée.

Le rapport sera imprimé sous le n° 212 et distribué.

J'ai reçu de M. Boussenot un rapport fait au nom de la commission de politique générale sur la demande d'avis (n° 110, année 1949), transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Said Mohamed Cheikh et plusieurs de ses collègues, députés, tendant à modifier l'article 1er de la loi du 9 mai 1946, relative à l'autonomie administrative et financière des Comores.

Le rapport sera imprimé sous le n° 213 et distribué.

— 3 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION

M. le président. J'ai reçu de M. Boussenot une proposition tendant à inviter le Gouvernement à prendre les dispositions nécessaires pour faciliter, en faveur des populations autochtones de l'Union française, la reconnaissance et la sauvegarde de leurs droits immobiliers ainsi que l'accès à la propriété individuelle.

La proposition sera imprimée sous le n° 214, distribuée et, s'il n'y a pas d'op-

position, renvoyée à la commission de la législation, de la justice, de la fonction publique, des affaires administratives et domaniales. (*Assentiment.*)

— 4 —

RENVOI POUR AVIS D'UNE PROPOSITION A UNE COMMISSION

M. le président. La commission des relations extérieures demande que lui soit renvoyée pour avis la proposition n° 188 (année 1949) de M. Corval, Mme Lefaucheux, MM. Catrice, La Gravière et les membres du groupe M. R. P. tendant à créer un office de la radiodiffusion de l'Union française avec la collaboration de la radiodiffusion française et en accord avec les assemblées représentatives des territoires d'outre-mer ainsi qu'avec les Etats associés dont la commission des affaires culturelles est saisie au fond.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Conformément à l'article 37 du règlement, le renvoi pour avis est ordonné.

— 5 —

RENVOI POUR AVIS D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION A UNE COMMISSION

M. le président. La commission des affaires sociales demande que lui soit renvoyée pour avis la proposition de résolution n° 132 (année 1949) de M. Delmas et des membres du groupe d'action économique et sociale tendant à inviter l'Assemblée nationale à modifier l'article 2 de la loi du 8 juillet 1933 sur la viticulture et le commerce des vins, dont la commission des affaires économiques est saisie au fond.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Conformément à l'article 37 du règlement, le renvoi pour avis est ordonné.

— 6 —

TERRITOIRES D'OUTRE-MER ETUDIANTS. — SECURITE SOCIALE

Vote sans débat d'une proposition.

M. le président. L'ordre du jour appelle le vote sans débat de la proposition de Mme Lefaucheux et des membres du groupe du mouvement républicain populaire tendant à inviter le Gouvernement à supprimer en faveur des boursiers venus d'outre-mer la clause de limite d'âge relative à la participation des étudiants à la sécurité sociale.

Je consulte l'Assemblée sur le passage à la proposition.

(*L'Assemblée, consultée, décide de passer à la proposition.*)

M. le président. Je donne lecture de la proposition :

« L'Assemblée de l'Union française, considérant les difficultés particulières que peuvent rencontrer les étudiants venus des départements et territoires d'outre-mer et des Etats associés dans l'organisation de leurs études, demande au Gouvernement de prendre un règlement d'administration publique supprimant la clause de limite d'âge en faveur de ces étudiants lorsqu'ils sont boursiers. »

Je mets aux voix la proposition.

(*La proposition, mise aux voix, est adoptée.*)

— 7 —

TERRITOIRES D'OUTRE-MER. ORGANISATION MUNICIPALE

Adoption d'un avis sur plusieurs demandes d'avis et une proposition.

M. le président. L'ordre du jour appelle le vote sur l'ensemble, après revision et coordination par la commission de politique générale :

a) Des demandes d'avis, transmises par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi relatif à l'organisation municipale en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, au Togo et au Cameroun et sur la lettre rectificative de ce projet de loi;

b) De la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de MM. Aubame, Defferre, Senghor, Audeguil, Lamine-Guèye, Ninine, Silvandre, Yacine Diallo, Fily-Dabo Sissoko et des membres du groupe socialiste, députés, tendant à instituer en Afrique équatoriale française des communes de moyen exercice;

c) De la proposition de MM. Di Ould Zein, Alduy, Lechani, Diop Babakar et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés tendant à demander au Gouvernement d'inviter le haut-commissaire de la République en Afrique occidentale française à créer des communes de moyen exercice en Mauritanie.

La parole est à M. le président de la commission de politique générale.

M. Albert Sarraut, *président de la commission de politique générale.* Mes chers collègues, je serai bref.

Lors de la séance de mardi dernier, vous avez prononcé le renvoi à la commission de politique générale du projet d'avis relatif à l'organisation municipale en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, au Cameroun et au Togo, dont dix articles sur douze avaient été adoptés.

Le seul désaccord sérieux n'ayant pu été résolu en séance portait sur l'article 11, en raison des divers amendements dont cet article était l'objet.

La commission de politique générale s'est saisie de la question au cours de sa séance d'hier et, après un examen attentif, elle a établi d'un commun accord et voté à l'unanimité le texte dont M. le président va vous donner lecture.

La commission vous demande donc d'adopter ce texte.

Il ne restera plus qu'à voter l'article 12, simple clause de style, pour que le projet reçoive sa forme définitive.

M. le président. Je donne lecture de l'article 11, dans la nouvelle rédaction proposée par la commission :

« Art. 11. — A titre transitoire, les communes mixtes actuelles pourront être érigées directement et sans délai en communes de plein exercice, soit sur proposition du chef du territoire, après avis conforme de l'assemblée territoriale intéressée, soit sur proposition de celle-ci. En cas de désaccord, la procédure prévue à l'article 1er sera applicable. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 11, dans la nouvelle rédaction proposée par la commission.

(*L'article 11, mis aux voix, est adopté.*)

M. le président. Je donne lecture de l'article 12.

« Art. 12. — Sont abrogées toutes dispositions contraires à celles de la présente loi. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 12.

(*L'article 12, mis aux voix, est adopté.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'ensemble de l'avis.

(*L'ensemble de l'avis, mis aux voix, est adopté.*)

— 8 —

ALGERIE — PLAN DE PROGRES SOCIAL CONTRIBUTION DE LA METROPOLE

Discussion d'une proposition de résolution.

Adoption.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de résolution de MM. Cianfarani et Meyer, tendant à obtenir une plus large contribution de la métropole à la réalisation du plan de progrès social de l'Algérie, notamment en matière d'enseignement, de santé publique et de petite hydraulique.

La parole est à M. le rapporteur.

M. Cianfarani, *rapporteur de la commission du plan, de l'équipement et des communications.* Mesdames, messieurs, je ne voudrais pas, en ce début de chaude après-midi, vous infliger la lecture du rapport n° 151 qui vous a été distribué. Vous en connaissez l'objet. Il tend à obtenir la participation de la métropole à l'exécution du plan de progrès social de l'Algérie.

Nous rappelons l'effort que le pays a fait depuis la Libération pour équiper les territoires d'outre-mer, tant au point de vue économique qu'au point de vue social.

Nous nous sommes associés à cet effort. Nous demandons à ce que l'Afrique du Nord en soit également bénéficiaire. Nous n'ignorons pas ce que la métropole a déjà fait pour aider l'Algérie, mais en raison des besoins considérables d'équipement, notamment au point de vue scolaire et sanitaire, nous estimons que le concours financier de la métropole doit être encore plus grand.

Le rapport souligne ce que l'Algérie a déjà fait, sur ses propres ressources, pour hâter cet équipement; et les chiffres de ses budgets ordinaire et extraordinaire marquent la progression de son effort. Le budget ordinaire s'est accru de 66 p. 100 sur 1948 et atteint le coefficient 23 par rapport à 1939. Le budget algérien d'équipement et de modernisation qui était de 13.901 millions en 1948 passe pour 1949 à 23.668 millions de francs.

Je signale encore que l'Assemblée algérienne a comprimé au maximum les dépenses d'administration, pour réserver de plus grandes disponibilités à son budget extraordinaire dit « budget d'équipement ».

Je signale aussi qu'au point de vue fiscal l'Algérie couvre 45 p. 100 de son budget par l'impôt direct sur la fortune et sur le revenu, alors que dans la métropole le pourcentage n'est que de 39 p. 100.

Le rapport n° 151 souligne encore l'aide substantielle que la métropole n'a cessé d'apporter aux trois départements nord-africains. C'est vous dire que nous ne restons indifférent à aucun effort, mais nous vous disons: le plan de scolarisation de 1944 qui tendait à scolariser le million d'enfants qui frappent à la porte de l'école française sans pouvoir être reçus, devait être réalisé en vingt années, à condition cependant que toutes les tranches annuelles soient exécutées.

Or, nous constatons que faute de crédits, le programme de 1946, 1947, 1948 n'est point réalisé, et les quelques 6.780 millions mis à la disposition de M. le recteur pour 1949 suffiront à peine à rattraper le temps perdu, sans qu'on puisse seulement amorcer le programme de 1949.

En présence de cette situation, nous sommes obligés de vous rappeler que la population de l'Algérie s'accroît — oh, je n'enflerai pas les chiffres — à une cadence de 120 à 130.000 âmes par an. Et si nous voulons tenir compte du pourcentage ordinairement appliqué en la matière, pour déterminer le chiffre des enfants de cinq à quatorze ans, à savoir 13 p. 100 d'enfants d'âge scolaire, c'est encore six à sept cents classes nouvelles qu'il faudrait créer pour répondre au développement démographique de l'Algérie. Si nous prenons du retard sur les programmes annuels arrêtés, si nous ne prévoyons pas la scolarisation des éléments nouveaux qui viennent s'ajouter à la population, nous nous trouverons dans vingt ans, c'est-à-dire à l'époque où le programme de scolarisation devrait être réalisé en totalité, devant une situation aussi grave, aussi angoissante qu'actuellement. Tout sera à reprendre, car nous aurons encore, à la porte de l'école, un million d'enfants à scolariser.

Que faire? Il n'y a qu'une ressource, évidemment, nous adresser à la métropole. Et pourquoi ? Mais parce que c'est la mère patrie qui a pris en charge devant l'histoire les populations de nos territoires. La mère patrie ne s'est jamais désintéressée du développement intellectuel, économique et social de nos pays; nous lui demandons de faire un nouvel effort, bien que nous sachions parfaitement les charges auxquelles elle doit faire face sur son propre territoire, pour réparer toutes les écoles détruites par la guerre, pour construire des écoles nouvelles, afin de répondre aux besoins de l'enfance métropolitaine.

M. le général Plagne. C'est le même problème pour la métropole.

M. le rapporteur. C'est précisément parce que le même problème se pose pour la métropole que nous demandons à la métropole de ne pas regarder simplement à l'intérieur des limites de son territoire européen, mais également au delà de ces limites, là où flotte son drapeau et où nous voulons faire battre son cœur maternel.

La métropole doit donc ouvrir les yeux sur nos territoires, pour essayer d'élever nos enfants en lumière et en dignité humaine. Elle ne peut pas faillir à cette tâche qui est dans la ligne de son génie et de sa mission historique.

Jaurès, le guide de ma vie militante a déclaré: « La seule raison que nous ayons de nous maintenir dans les colonies, c'est d'élever les indigènes jusqu'à nous. »

C'est pourquoi nous demandons à la métropole de vouloir bien faire un nouvel effort. La métropole l'a déjà entrepris puisque sur la redevance annuelle de 6 p. 100 de son budget que l'Algérie lui versait pour participation aux dépenses militaires, la métropole en a déjà abandonné les trois quarts pour être affectés à l'équipement social.

Enfin, la métropole nous ouvre également des avances de trésorerie, bien qu'elle oublie quelquefois de les verser.

M. Paul Catrice. Me permettrez-vous un mot, monsieur Cianfarani ?

M. le rapporteur. Je vous en prie, monsieur l'abbé.

M. Paul Catrice. Vous demandez à la métropole de faire des avances ou des dons importants. Or, il existe — peut-être est-ce à cela que vous venez déjà de faire allusion — un fonds de progrès social de l'Algérie, et je relève qu'à l'Assemblée nationale, à la troisième séance du 7 juillet dernier, M. Jules Moch, ministre de l'intérieur, disait:

« Ensuite, en ce qui concerne le fonds de progrès social de l'Algérie, un décret est actuellement en préparation prévoyant la participation au comité directeur de ce fonds, de parlementaires désignés par les commissions des finances et de l'intérieur de l'Assemblée nationale et du Conseil de la République, précisément pour associer le Parlement français à l'exécution de ce plan de progrès social financé en grande partie par le budget métropolitain ».

Je voudrais savoir si ce fonds de progrès social existe réellement, en quoi il consiste, et s'il prévoit précisément ce développement de l'enseignement et de l'équipement sanitaire.

A ce propos, je voudrais faire remarquer que si M. le ministre envisage la participation de représentants de l'Assemblée nationale et du Conseil de la République au comité directeur de ce fonds, nous pourrions demander utilement que notre Assemblée y fût également représentée.

M. le rapporteur. Monsieur l'abbé, je vais vous répondre.

M. Gabriel d'Arboussier. En tant que ministre ?

M. le rapporteur. Le ministre n'est pas là. Un jour viendra où il sera suppléé par les hommes du peuple. (*Rires.*)

M. Gabriel d'Arboussier. Très bien !

M. le rapporteur. L'article 89 de la loi du 26 septembre 1948 a rendu légal un organisme qui existait déjà depuis deux ans, à savoir le plan d'aide à l'équipement social de l'Algérie.

En quoi consiste ce plan ?

Tout d'abord à prévoir la part que la métropole doit abandonner à l'Algérie sur la redevance de celle-ci pour participation aux dépenses militaires. Cette part s'élève à 2 milliards 880 millions environ. Actuellement l'Algérie n'inscrit plus à son budget que la somme de 960 millions au chapitre 122 de la section I comme participation aux charges militaires de la métropole.

Premier point: ce fonds d'aide à l'équipement social de l'Algérie est constitué d'une part par les trois quarts de la redevance algérienne à la métropole et que la métropole abandonne; d'autre part, par des avances sur le Trésor.

M. Egretaud. Ce sont des avances, non des crédits.

M. le rapporteur. Ces avances avaient été en 1947 de 2.257 millions, avant même la création légale de ce plan.

Voici d'ailleurs le texte de l'exposé des motifs:

« Le fonds spécial assurant le financement du plan pour le progrès social de l'Algérie peut recevoir des avances à long terme du Trésor dans la limite des plafonds fixés chaque année par la loi de finances.

« En ce qui concerne l'exercice 1947, l'avance a, en fait, été versée par le Trésor algérien. Il convient de régulariser cette situation et de prévoir le remboursement par le Trésor métropolitain des sommes ainsi versées qui se sont élevées à 2.257 millions de francs. »

Pour 1949, cette avance sur le Trésor a été fixée à 3 milliards.

Voilà ce qu'est le fonds d'aide de la métropole pour l'équipement social de l'Algérie.

Mais le recteur dispose, pour le fonctionnement de ses services, de 6.687 millions pour 1949, alors que nous prévoyons au fonds d'équipement environ 4 milliards pour la construction d'écoles. Ce fonds d'aide de la métropole n'est pas, en fait, à la charge du contribuable métropolitain, puisque les trois quarts en ont fournis, d'une part, par la redevance imposée au budget algérien et, d'autre part, par une avance de 3 milliards sur le Trésor, avance que l'Algérie devra payer.

Nous connaissons, messieurs, les charges de la métropole. Nous savons aussi que les enfants malheureux s'adressent toujours à leur mère pour obtenir d'elle un gâteau ou une sucrerie. Nous disons à la métropole: « Vous ne pouvez plus, après cent vingt années de présence en Afrique du Nord, imposer aux Français de ce pays l'humiliation de refuser aux petits indigènes l'accès des écoles françaises. »

Il faut faire un grand effort. Cet effort le programme de 1944 l'avait prévu pour une période de vingt années. Nous vous montrons que le programme annuel n'est pas réalisé et que, même s'il l'était, au bout de vingt années, nous nous trouverions en présence des mêmes problèmes. L'effort est beaucoup plus grand, et c'est pourquoi notre proposition demande au budget de la métropole de le faire. La proposition initiale prévoyait une aide de 5 milliards: 3 milliards pour l'équipement scolaire, 1 pour l'équipement sanitaire et 1 pour les adductions d'eau (équipement hydraulique), pendant dix ans.

On avait dit cela. La demande a porté uniquement sur le budget de 1949, qui est aujourd'hui voté. L'effort que nous voulons de la métropole est un effort confiant, substantiel et immédiat. Les indigènes d'Algérie désirent que la France instruise leurs enfants. La religion musulmane leur recommande l'instruction. Ils la recherchent.

Nous sommes devant une population musulmane avide d'instruction; les parents nous amènent les enfants à l'école; quelle humiliation pour le maître d'école quand il faut répondre à un père de famille: « Il n'y a pas de place à l'école française pour vos enfants »!

L'Assemblée de l'Union française doit être unanime dans sa volonté non pas de

faire sortir d'un coup de baguette magique des écoles dans tous les douars, mais de demander à la métropole un effort coordonné pour que l'instruction pénètre partout. Par elle, en effet, non seulement les jeunes indigènes pourront apprendre l'histoire de leur propre pays, mais ils étudieront également l'histoire de la France vaillante et généreuse dont la part est si grande dans l'émancipation des hommes.

Nous rapprocherons de la sorte les cœurs et nous nous ferons aimer. Nous ferons plus large, plus profonde et plus forte l'Union française. (*Vifs applaudissements sur tous les bancs.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales et de la commission des affaires culturelles.

M. Bidet, *rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales et de la commission des affaires culturelles.* Mesdames, messieurs, l'exposé des motifs de la proposition de résolution et le rapport sont si substantiels qu'ils me dispenseront d'un long commentaire.

Je serai donc très bref dans la présentation des avis fournis par les commissions des affaires culturelles et des affaires sociales.

La commission des affaires culturelles, je l'indique tout de suite, est favorable et même extrêmement favorable. Sa détermination a été rapidement prise lorsque, à la page 5 du rapport de M. Cianfarani, elle a lu avec stupéfaction ce qui suit:

« Si les petits Européens d'Algérie sont à peu près tous scolarisés dans 4.219 classes recevant 144.080 élèves, pour une population européenne d'environ un million d'âmes, on ne compte guère que 3.443 classes recevant 136.184 élèves français-musulmans pour une population voisine de huit millions d'âmes. »

Le rapporteur ajoute — et j'insiste avec lui — la phrase qui suit: « Cette disproportion suffit à souligner l'effort à entreprendre et les objectifs à atteindre dans les délais les plus réduits. »

La commission des affaires culturelles vous invite à méditer ce texte et elle est sûre que, l'ayant fait, votre Assemblée sera d'accord pour voter la proposition présentée par M. Cianfarani.

La commission des affaires sociales, de son côté, donne unanimement un avis favorable à la proposition. Elle m'a simplement chargé de mettre en évidence son désir de voir les crédits qui pourront être accordés, affectés à la construction d'infirmeries, de salles de consultation dans les régions rurales, et, en même temps, de demander que les constructions édifiées soient pourvues du personnel indispensable à leur fonctionnement.

Voilà les avis de ces deux commissions. Je vous demande de les prendre en considération pour adopter le texte présenté par nos collègues MM. Cianfarani et Meyer. (*Applaudissements.*)

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Lechani.

M. Lechani. Mesdames, messieurs, je crois que vous êtes convaincus de l'opportunité et de la nécessité impérieuse d'une aide appréciable et répétée de la France en faveur de l'Algérie, permettant à celle-ci de réaliser son plan d'équipement social. Jamais, par ses propres moyens, ce pays n'arrivera à mettre sur pied cet équipement si la France ne vient pas à son aide.

Je ne veux pas revenir sur les chiffres et les arguments donnés ici par notre rapporteur et par le rapporteur pour avis des commissions des affaires sociales et des affaires culturelles. Vous les avez entendus, ils sont édifiants.

Je désire poser devant vous le problème tel qu'il apparaît dans son ensemble, avec toutes ses exigences.

Ne parlons pas, voulez-vous, du passé. La critique par elle-même, n'est pas constructive et l'on ne doit évoquer les erreurs du passé que dans la limite où elles peuvent servir à l'édification d'un avenir meilleur.

L'Algérie a obtenu son autonomie financière en 1900. Les délégations financières, composées dans leur majorité par de gros terriens — il y avait, en effet, non seulement des colons, mais également des non colons et des indigènes, ces derniers étaient eux-mêmes des terriens et parfois de gros terriens — ont fait une politique financière telle que les crédits ont été employés généralement au bénéfice des possédants, si bien que les populations rurales, dans leur ensemble des autochtones, ont été défavorisées, je dirais même sacrifiées.

En matière d'enseignement, je ne veux attirer à nouveau votre attention que sur un fait, relaté aussi bien par M. Cianfarani que par M. Bidet: Les enfants européens sont tous scolarisés alors que l'immense majorité des enfants indigènes ne le sont pas.

Voilà le fait brutal et ce à quoi il faut maintenant remédier pour rétablir l'équilibre.

L'éducation nationale n'est pas le seul terrain où les besoins à satisfaire soient aussi considérables. Qu'il s'agisse d'eau, de route, d'assistance publique, d'habitat, de service postal, d'électrification rurale, partout, les masses autochtones n'ont pas été servies. La Kabylie elle-même, qui, pourtant, a été privilégiée par rapport à certaines régions, dont la densité de population est moins importante, continue à donner aujourd'hui encore l'impression d'un pays barbare. Il reste là comme ailleurs, de nombreuses réalisations à effectuer.

Voulez-vous quelques précisions ?

Nos femmes sont obligées, presque partout, de faire parfois deux ou trois kilomètres pour aller puiser aux sources se trouvant dans des ravins une eau polluée qui sert à l'alimentation. Nous avons un médecin pour 50.000 et même 100.000 habitants. On se rend encore de village en village par des chemins muletiers, des sentiers abrupts, escarpés et très étroits, alors que ces villages ont des populations de 500 à 1.000 habitants. On rencontre une agence postale tous les 20 ou 30 kilomètres, dans les pays les mieux desservis.

L'enseignement des jeunes filles reste entièrement à organiser, celui des garçons est à améliorer. Aujourd'hui le désir d'améliorer sa vie est devenu si exigeant, les besoins deviennent si pressants, que les pouvoirs publics — pourtant difficiles à s'émouvoir — commencent à s'en préoccuper.

L'inventaire des besoins a été fait; nous avons un plan de scolarisation, un plan d'amélioration rurale, des projets d'alimentation en eau potable, d'électrification des campagnes, de création de routes, d'établissements postaux. L'administration algérienne, talonnée par des récriminations incessantes et pressantes s'est décidée à se pencher sur ces problèmes. Mais, malgré une bonne volonté que pour mon compte je ne voudrais pas mettre en doute, elle est presque réduite à l'impuissance, et ne peut pas faire face aux exigences du jour. Ces plans comme celui de la scolarisation, si insuffisants soient-ils, se traduisent dès qu'il s'agit de passer à leur réalisation, par des prévisions budgétaires.

Ces plans sont insuffisants, disais-je, car on est allé au plus pressé. Ainsi, dans le domaine de l'éducation nationale, on pensait surtout rattraper le temps perdu, l'arriéré de cent ans, pendant lesquels on n'a pas fait ce qu'on aurait dû faire. On a conçu un plan pour essayer de scolariser un million d'enfants, le million de gosses qui existent. Mais, on a oublié les 150.000 naissances qui, tous les ans, viennent s'ajouter à ce retard et dont il faudra tout de même tenir compte. 150.000 enfants qu'il faut nourrir, loger; 150.000 gosses qu'il faudra instruire. Cet élément démographique a été perdu de vue. Notre population augmentant d'année en année, il faudra en tenir compte; un plan devrait satisfaire tous les besoins du pays, or, jusqu'à présent, on n'a visé que ce qu'il a été omis de faire depuis cent ans.

Le problème vous apparaît ainsi dans toute sa gravité. Il faut le résoudre, non pas en un jour, assurément, mais en une étape, que nous voudrions courte, une dizaine d'années environ. Le plan de scolarisation a été prévu pour vingt ans, mais j'imagine que, dans les autres matières au moins, on peut réaliser une œuvre utile en une dizaine d'années.

Pour résoudre ce problème, il faut de l'argent. L'Algérie, qui a maintenant 9 millions d'habitants, qui en aura 12, 15 ou peut-être 20 millions dans un certain nombre d'années, et dont la superficie est aussi vaste que celle de la France, ne dispose, à cet effet, que de 55 milliards environ, budget ordinaire et budget extraordinaire réunis.

Or, il faut construire les trente mille classes et logements dont nous avons besoin — trente mille, alors que le plan n'en a prévu que vingt mille. Ce programme n'intéresse que l'enseignement primaire, alors qu'ensuite l'enseignement du second degré et l'enseignement supérieur seront à organiser également.

Ces trente mille classes nécessaires à l'enseignement primaire représentent, au point de vue budgétaire, 90 à 100 milliards. Il faut en effet, à l'heure actuelle, pour construire une classe, un logement et payer le matériel, environ 3 millions, soit, pour trente mille classes, 100 milliards, en chiffres ronds.

Cette somme concerne simplement l'éducation nationale. Il faudra prévoir pour l'assistance publique, pour les routes, peut-être pour le service postal des sommes analogues, si bien que les besoins d'aujourd'hui se chiffrent par centaines de milliards.

L'Algérie fera encore un effort budgétaire, assurément, si, comme nous le souhaitons, les pouvoirs publics continuent à s'intéresser au relèvement du standard de vie et à l'éducation des populations. Mais il faut noter que les possibilités budgétaires algériennes sont limitées. L'Algérie, pour ses grands travaux, a déjà contracté de nombreux emprunts dont on doit trouver trace dans les budgets ordinaires. La capacité fiscale de l'immense majorité de la population, soit huit millions d'habitants, au standard de vie très bas, parvenant à peine à gagner leur vie, et qui ne

sont pas, dans leur ensemble, des propriétaires, se réduit presque à zéro. Si bien que, durant de nombreuses années encore, la situation sera la même qu'aujourd'hui, c'est-à-dire que le budget algérien restera à peu près ce qu'il est actuellement.

Se pose alors le dilemme suivant: ou renoncer à satisfaire les aspirations les plus légitimes de la population, ou trouver l'argent nécessaire pour satisfaire ces aspirations.

Il ne viendra à l'idée de personne ici, j'imagine, d'adopter la première solution, celle qui consiste à renoncer à satisfaire les aspirations les plus légitimes de nos masses. Reste donc la deuxième, celle qui consiste à trouver l'argent. C'est à ce moment-là que nous nous retournons vers la métropole, et que nous lui disons: aidez-nous, car, par nos propres moyens, nous n'arriverons jamais à réaliser ce plan d'équipement social qui nous tient tant à cœur.

Donnez-nous des preuves de votre solidarité fraternelle, donnez-nous des preuves de votre sympathie agissante, aidez-nous à réaliser ce plan d'équipement social.

Les propositions faites par notre collègue M. Cianfarani sont modestes. Elles restent même très modestes quant à leur ordre de grandeur. Quelques milliards dans le budget français représentent évidemment un effort, mais un effort qui, dans l'ensemble, n'est pas si important que cela. Pour nous, il représente des sommes que nous ne pouvons pas trouver, que nous ne pouvons pas donner, que nous ne pouvons pas demander à nos populations pauvres. Je vous prie donc de voter la proposition de M. Cianfarini. Je vous demande de solliciter de la France des preuves de sa fraternité, car seuls, je le répète, nous ne pouvons pas réaliser ce plan d'équipement social.

Cette proposition, du reste, ne nous satisfait pas beaucoup. Notre camarade Begarra proposera, tout à l'heure, deux amendements. Je vous demande de les adopter, au même titre que la proposition. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs.*)

M. le président. La parole est à M. le général Tubert.

M. le général Tubert. Mesdames, messieurs, sur le plan parlementaire, toute action nous semble devoir être engagée sous la double condition d'être justifiée et d'être efficace, autrement la meilleure des initiatives se perd en stériles bavardages qui ne rehaussent guère le prestige d'une assemblée.

C'est donc sous cet angle que nous estimons devoir examiner en toute objectivité la proposition de résolution de nos collègues MM. Cianfarani et Meyer dont les bonnes intentions ne sauraient, par ailleurs, être le moins du monde mises en cause.

Ainsi donc, deux questions préalables. Cette invitation à l'Assemblée nationale d'augmenter la contribution de la métropole à la réalisation du plan de progrès social en Algérie en matière d'enseignement, de santé publique et de petite hydraulique est-elle justifiée ? A notre avis, sans aucun doute, car, d'une part, comme on l'a déjà expliqué, la situation financière de l'Algérie ne lui permet pas d'assurer par ses seuls moyens l'ensemble de l'équipement scolaire, sanitaire et hydraulique du pays et, d'autre part, le retard dans les réalisations est imputable surtout à la carence de la métropole, puisque c'est elle qui, depuis plus d'un siècle, règle souverainement le sort des Algériens. Il est donc juste que le budget métropolitain, malgré ses lourdes charges, contribue en partie à rattraper le temps perdu et surtout à liquider l'analphabétisme, une des grandes plaies de l'Algérie.

M. le rapporteur. Très bien!

M. le général Tubert. Et maintenant, seconde question: la proposition est-elle efficace ? c'est-à-dire susceptible d'atteindre le résultat cherché ?

D'abord, nous ferons cette observation générale que pareille proposition émanant de cette assemblée a malheureusement bien peu de chances d'être prise en considération,...

M. Gabriel d'Arboussier. C'est vrai!

M. le général Tubert. ...surtout s'agissant de crédits concernant l'Algérie dont on nous dénie le droit de nous occuper, interprétation paradoxale, si l'on songe que, seul parmi tous les pays d'outre-mer, l'Algérie a ici une double représentation.

A ce propos, vous me permettrez une brève digression pour protester contre les dénigrements et les affronts dont nous sommes l'objet en dépit d'une passivité que ne partage pas le Conseil économique qui, si nous en jugeons par une résolution parue le mois dernier en première page du *Journal officiel*, nous montre le peu de cas que le Gouvernement fait de la Constitution.

Voici cette résolution:

« Le Conseil économique considérant en vertu de l'article 25 de la Constitution qu'il est obligatoirement consulté sur l'établissement d'un plan économique national...

« Considérant qu'à aucun moment le Conseil économique n'a été mis en mesure de donner son avis sur cette question, bien qu'il ait voté deux motions dans ce sens le 4 novembre 1947 et le 24 décembre 1948, demande au Gouvernement de lui communiquer dans le moindre délai possible les documents concernant le plan économique, nécessaires à l'accomplissement de sa tâche constitutionnelle. »

Cette attitude nette et digne à l'égard du Gouvernement n'empêche d'ailleurs pas le Conseil économique de disposer, par exemple, à la radio, d'émissions entretenant le public de ses activités.

Pour revenir à la proposition qui nous est soumise, nous sommes convaincus que, même si les crédits nécessaires sont accordés, la réalisation ne sera effective qu'à la condition: 1° de trouver chez ceux qui, en Algérie, détiennent la puissance financière et politique, une volonté d'aboutir qui, jusqu'à présent, a fait complètement défaut; 2° de créer un climat général de confiance qui n'existe pas présentement pour des raisons que nous exposerons.

Mais, d'ores et déjà, les républicains progressistes, comme leurs camarades du groupe communiste, ne peuvent qu'être favorables à l'octroi des crédits demandés, sous réserve d'observations qui seront présentées par des collègues.

Cela dit, vous nous permettrez d'analyser brièvement la situation actuelle, le climat dont nous parlions à l'instant même et qui peut se résumer ainsi:

L'Algérie souffre, l'Algérie est déçue, l'Algérie espère. En attendant, elle nous subit et cherche fiévreusement à quel saint se vouer, quelle occasion saisir pour sortir d'un *statu quo* intolérable.

Dans cette grave conjoncture, il faudrait tout de même qu'on se décidât à comprendre que l'intérêt bien compris de la France et de l'Algérie serait de se mettre d'accord sur l'adoption du saint et sur le choix du moment.

L'Algérie souffre! Nous ne voudrions pas abuser des citations et Dieu sait, si, en dépit des dénégations officielles, des émissions à la radio et des articles d'une presse dont nous avons connu la docilité, tant sous Vichy que sous Jules Moch, les protestations sont nombreuses et les avertissements multipliés venant de groupements et de personnalités qu'opposent parfois leurs convictions religieuses ou leurs conceptions politiques et sociales.

Nous nous bornerons à citer deux documents qui nous ont été remis ici même: une note et une lettre particulièrement suggestives. Nous nous excusons auprès de nos collègues qui les ont déjà lues mais nous croyons qu'elles méritent une nouvelle lecture avec quelques commentaires.

La note, distribuée, je crois, sur l'initiative de M. l'abbé Catrice nous dépeint la condition des travailleurs de l'Afrique du Nord. La voici:

« La condition des travailleurs en Afrique du Nord. — Les aumôniers diocésains des milieux ouvriers d'Afrique du Nord se sont réunis à Alger avec les aumôniers régionaux nord-africains pour préciser leurs responsabilités apostoliques dans les temps actuels. Ayant mis en commun leurs expériences, ils ont décidé de soumettre aux chefs spirituels d'Afrique du Nord un mémoire qui renferme un certain nombre de constatations angoissantes. En voici l'essentiel:

« 1° Malgré les rajustements périodiques de salaires, la misère s'étend de plus en plus profondément et les budgets des familles ouvrières connaissent un déséquilibre croissant. D'autant plus que de nombreux avantages accordés aux familles par les lois sociales françaises n'existent pas en Afrique du Nord ou sont nettement dérisoires. Dans beaucoup de grandes villes, les travailleurs et leurs enfants sont de plus en plus sous-alimentés tandis qu'un peu partout les mères de familles doivent abandonner leurs tâches ménagères et éducatrices pour chercher un complément au gagne-pain de leurs maris;

« 2° Une puissante poussée d'industrialisation se manifeste à travers toute l'Afrique du Nord, elle est accompagnée, hélas! des excès qui marquèrent les premiers progrès de l'industrialisation en Europe. A défaut d'une législation sociale suffisante, précise ou respectée, bien des chefs d'entreprises devraient se souvenir que leur personnel — quels que soient son origine, sa nationalité et son degré de formation humaine — a une valeur et une dignité absolue. D'autre part, les réalisations sociales doivent tendre à ne jamais aliéner la liberté et les possibilités d'initiative des plus modestes des travailleurs et des chefs de famille;

« 3° Le problème du logement dans les villes surpeuplées de l'Afrique du Nord est d'une extrême gravité. Rares sont les familles de travailleurs qui possèdent le « minimum habitable » indispensable à la vie humaine et à la dignité morale;

« 4° Dans ces pays, à législation sociale encore embryonnaire sur bien des points,

la formation, l'éducation, la santé des jeunes travailleurs et travailleurs restent gravement compromises. Des enfants de huit à dix ans, en plein vingtième siècle, sont embauchés dans des travaux pénibles, l'analphabétisme est encore répandu chez les jeunes de toutes origines. Les écoles d'apprentissage sont presque inexistantes ou difficilement abordables, au point que les jeunes qui veulent s'instruire en sont réduits à prolonger de dures journées de travail par des cours du soir. Les adolescents, avec ou sans contrats, touchent fréquemment des salaires d'une injustice flagrante, et cela chez des patrons qui s'estiment scrupuleusement honnêtes;

« 5° Devant une situation d'ensemble aussi pénible, il est douloureux de constater d'autre part les incompréhensions, les indifférences, l'hostilité et même le mépris et la haine qui opposent trop souvent les divers éléments de la population. On les ressent même dans la classe ouvrière, malgré le sort commun des travailleurs d'origines les plus diverses réduits à la condition de prolétaires. Il est pourtant évident que c'est par l'union et l'entr'aide fraternelle dans la lutte de chaque jour, comme par la compréhension de tous les milieux sociaux, que les travailleurs arriveront à secouer leur misère et à participer à l'élaboration des structures nouvelles d'un monde qui se transforme. »

M. Paul Catrice. Très bien!

M. le général Tubert. On ne m'accusera pas de lire un texte communiste; c'est un état de choses qui s'impose à tous les gens de bonne foi.

Le deuxième document est une lettre qui n'émane pas non plus d'un communiste, mais du cheik El Bachir El Brahimi, président de l'association des uléma, la plus haute autorité morale du monde musulman d'Algérie.

Nous avons eu l'occasion de nous entretenir à diverses reprises avec cette personnalité unanimement respectée par ses coreligionnaires, ce qui lui vaut, d'ailleurs, l'hostilité de l'administration.

Certes, du point de vue français, la lettre que je vais vous lire omet des faits positifs à notre actif et met surtout l'accent sur les défaillances de l'administration et la colonisation, mais elle contient d'incontestables vérités auxquelles se mêle une amertume bien explicable chez un homme qui a souffert de notre incompréhension et de nos violences parce qu'il se refusait à renier sa race, sa religion et sa patrie.

Cette lettre est pénible pour les musulmans dont elle évoque le sort et pour ceux d'entre nous qui ne peuvent se résoudre à voir la France autrement que généreuse et humaine. Mais c'est un document — lettre ouverte adressée à M. le Président de la République à l'occasion de son voyage — utile à connaître pour comprendre la situation. La voici:

« Monsieur le Président,

« Malgré l'écran qui nous cache à votre vue, je vous souhaite la bienvenue comme ferait tout Arabe à son hôte.

« Nous considérons que c'est une atteinte à nous-mêmes et à la vérité que vous visitiez l'Algérie, que vous y voyiez de tout, excepté l'Algérie. Oui, c'est une atteinte à la vérité, car votre visite compte parmi les événements historiques et préoccupera longtemps les informateurs et les lecteurs. Cela fera couler beaucoup d'encre et coûtera des fortunes.

« Cependant, vous n'avez pas vu le vrai visage de l'Algérie avec tout ce qu'elle comporte de misère, de malheur, d'ignorance, de paupérisme et d'iniquité.

« Tout un peuple vit dans la souffrance, alors qu'une catégorie minoritaire exerce son arbitraire sur le reste. Vous avez vu des gens qui ne mettent aucun espoir en vous, étant venus à votre rencontre sans conscience libre, sans pensée sincère, sans raison personnelle.

« Ils ont été rasssemblés grâce à des moyens employés pour le recrutement militaire obligatoire et amenés à cours d'arguments spéciaux: un mélange de menaces et de promesses sans foi ni sentiment de spontanéité. Il est contraire à la vérité et à la réalité des faits que vous fassiez cette visite affublée de manifestations forgées de toutes pièces et ornées de discours préfabriqués. On vous a entouré de cérémonies officielles pour vous cacher la réalité, tout comme le brouillard qui fait disparaître la lumière solaire. On vous a fait entendre des voix dont aucune n'était libre.

« Si vous étiez complètement étranger à l'Algérie et à ce qui s'y passe, nous aurions à craindre que vous ne quittiez ce pays en en gardant une image qui n'est pas la sienne.

« Tout ce que vous verrez et entendrez durant votre visite n'est ni l'Algérie, ni sa voix, mais une chose connue ici, qui ne suscite aucun intérêt chez l'homme raisonnable ni ne trouble un simple d'esprit.

« Quant aux réalités algériennes, vous les trouverez renfermées — si vous voulez savoir la vérité — derrière cet écran de manifestations, dans la phrase suivante: « Un pays dont neuf dixièmes sont esclaves agricoles ou manœuvres, frustrés de leurs droits, et un dixième forme la race des seigneurs jouissant de toutes les prérogatives ».

Entre ces deux éléments, une troisième catégorie s'est séparée de la première et qui n'a pas été, pour autant, assimilée à la seconde. C'est précisément cette troisième élément qu'on vous a mis sous les yeux.

« L'univers et son contenu ont été profondément transformés, tandis que l'administration algérienne n'a pas changé d'un pouce sa position vis-à-vis de l'Islam et des musulmans. Cette religion est devenue la propriété du Gouvernement qui a accaparé l'administration de ses mosquées, des agents du culte, des habous (biens de main morte) et des cadis.

« La question de la séparation de l'Etat et de la religion demeure en suspens, faisant éternellement l'objet de différends entre les autorités métropolitaines et celles d'Algérie. La première décide théoriquement la séparation, et les secondes appliquent pratiquement le contraire. Tous les moyens leur sont bons pour retarder la solution ou la vider effectivement de sa substance et n'en laisser qu'une image, un corps sans vie.

« Cette administration a, parmi les moyens dont elle dispose pour retarder, comme elle l'entend, la solution du problème, une assemblée qui, soi-disant, pose et étudie les questions intéressant le peuple alors que celui-ci n'a pas été invité à donner son avis sur la création de cette même assemblée dont les membres ont été arbitrairement désignés.

« L'enseignement religieux est contrecarré, dans ce pays musulman, par l'entrave imposée aux mosquées. Par centaines de mille, la jeunesse musulmane désire apprendre les principes de sa religion. Hélas! elle se heurte aux portes fermées de ses mosquées lieu de nourriture pour l'esprit.

« Apprendre et enseigner l'Islam à neuf millions de musulmans est un droit naturel et chose utile. On les en prive!

« L'enseignement de la langue arabe, dans ce pays arabe, devient un délit dont le coupable est puni, exactement pareil à un criminel. Des mesures vexatoires, de l'emprisonnement, des poursuites variées et toujours renouvelées frappent les membres enseignants. A tout moment, ces hommes sont traduits devant les tribunaux de la République que vous symbolisez et punis.

« Les condamnations de ce genre ont été multipliées plus que jamais — coïncidence étrange — pendant ces jours derniers qui ont précédé votre visite.

« Si les condamnations des tribunaux, les registres des prisons et les agissements de administrateurs figuraient parmi les choses que l'on devait vous faire voir, vous auriez pu constater que nombre de procès concernant l'enseignement de l'arabe ont été sanctionnés comme délit.

« Vous auriez pu également vous rendre compte que plusieurs professeurs sont détenus parmi les criminels, pour avoir enseigné l'arabe. Or, un règlement qui condamne l'enseignement, quel qu'en soit le genre, est un règlement ennemi des sciences.

« Comment se fait-il que la France, amie des sciences, permette une telle mesure? Comment peut-elle enfanter une pareille loi, alors qu'elle est pour la diffusion de l'enseignement à outrance?

« Monsieur le président, le peuple algérien, à force de subir la misère et de se débattre au milieu des difficultés sans nombre, à fini par désespérer de tout sentiment de justice et d'équité. Il a vu tant de promesses et de bonnes paroles demeurer sans effet! Il est très en colère contre cette démocratie dont il entend parler et qu'il ne voit jamais. Il a été amené à ne plus croire qu'aux quatre principes fondamentaux dans son existence: sa personnalité algérienne, son origine arabe, sa langue arabe, sa loi musulmane.

« Ni les grands discours, ni les promesses fallacieuses ne le détourneront de son attachement indéfectible à ces quatre points.

« Le peuple algérien ne tire aucun profit d'une Constitution qui, malgré ses imperfections, n'a jamais été soumise à son avis. Comment voulez-vous que cela se traduise par un bienfait quelconque ou un avantage — si minime soit-il — pour ce malheureux peuple? Donc, l'Assemblée issue de cette Constitution puise son imperfection et sa déficience dans les principes mêmes qui l'ont fait naître. C'est absolument le cas d'un mort-né où l'on ne remarque aucun signe de vie. Comment pourrait-on en attendre les bienfaits de l'existence?

« Or, le peuple algérien est un malade qui aspire à la guérison, un ingorant qui désire s'instruire, un malheureux qui attend le bonheur, un opprimé qui réclame justice et un esclave qui demande la liberté et sa part d'existence dont il a été frustré. Il est démocrate de nature et de religion, aimant la vraie démocratie, mais non pas celle de la propagande. Il n'y a rien de plus faux que le slogan qui consiste à dire, en parlant du musulman algérien:

« Il est affamé! Donnez-lui du pain: il se tiendra tranquille ».

« Monsieur le président, les gouvernements successifs de l'Algérie ont été de différentes couleurs politiques, et aucun n'a apporté du bien au peuple algérien, ni ne lui a rendu la moindre parcelle de ses droits usurpés, ceux matériels et spirituels.

« Pour nous, ce ne sont que des apparences changeantes, des noms vides de sens. La vérité est que nous sommes toujours au même point.

« Tous ces gouvernements, depuis leurs origines, ont toujours pratiqué les pires principes du colonialisme. Ils se servent de notre religion pour des fins politiques. C'est précisément pour cette raison qu'ils n'ont jamais voulu rendre la liberté au culte et se cramponnent aux mosquées. Ils se servent de la politique pour détruire la religion.

« La langue arabe et l'enseignement arabe sont persécutés, dans l'intention de faire disparaître l'élément technique.

« Tous les moyens sont bons pour fermer les portes de l'enseignement à la jeunesse et condamner ce peuple à l'ignorance, à l'analphabétisme, de sorte qu'il sera amené à perdre toute personnalité en ignorant son histoire, acceptera de vivre dans la sujétion.

« La meilleure preuve pour cela, vous la trouverez dans le fait que près de deux millions de jeunes mulsumans sont jetés à la rue et livrés à l'ignorance.

« Un gouvernement qui aggrandit les prisons et persécute les école se fait du tort à lui-même avant d'en faire aux autres.

« Monsieur le président, la quatrième République s'est signalée par une innovation que nous avons réprouvée et détestée parce que, contraire à notre passé, elle ne s'adapte point à l'état actuel ou à notre avenir.

« L'opinion modéré internationale n'a pas porté un jugement conforme au nôtre en la matière, car elle est la négation de la triste réalité. Cette innovation (et cela nous concerne hélas!) c'est l'Union française. Tout homme raisonnable trouvera illogique et vide de sens cette expression. On dirait que son auteur voulait se moquer de lui-même ou des autres, peut-être des deux à la fois.

« Il ne vient pas à l'esprit qu'il y ait union entre maître et serviteur...

M. le rapporteur. Me permettez-vous de vous interrompre, mon général ?

Il est véritablement navrant que l'opinion d'un aigri soit portée à la tribune de cette Assemblée, même lorsqu'elle met en cause l'existence de l'Union française. Permettez-moi de vous dire, avec toute l'affection et le respect que j'ai pour vous...

M. Gabriel d'Arboussier. C'est la politique du Gouvernement!

M. le rapporteur. ...qu'il n'est rien, dans la lettre que vous venez de lire, qui ne pourrait être rétorqué. C'est là un tissu d'inepties, d'erreurs et de contre-vérités flelleuses.

Lorsque l'on dit, qu'en Algérie, on empêche la pratique et l'enseignement de la religion, on outrage la vérité, car, cela est tellement faux que notre pays a créé, là-bas, des mosquées qui n'existaient pas! Cela est tellement vrai que, dans les écoles primaires, ont été nommés des moudérès musulmans avec le traitement et l'assimilation à la situation d'instituteurs publics! Cela est tellement vrai que, même dans les zaouyas où l'on enseigne les versets du Coran, le bénéfice de l'assistance médicale scolaire est assuré aux élèves des écoles coraniques! et, lorsqu'on vient dire que toute l'Algérie, à l'occasion du voyage du Président de la République, a signifié au chef de l'Etat que la Quatrième République et l'Union française sont une négation du droit et de la démocratie, je dis que c'est faux!

M. Jacobson, *président de la commission.* Très bien!

M. le rapporteur. Nous avons assisté à la venue du Président de la République dans notre pays, et je mets au défi un observateur impartial de nier que, de tous les points des horizons sociaux, des hommes de toutes races, de toutes religions, et particulièrement les musulmans — nous les avons vus à Bône, et nous les avons vus à Constantine comme à Alger, Oran et Tlemcen — ont envahi les rues et acclamé, à travers le Président de la République, la France qui est considérée comme leur seule patrie. *(Très bien! très bien! — Applaudissements au centre et à gauche.)*

Nous les avons vu acclamer, non pas tant peut-être tout ce que la France a déjà fait dans ce pays — et elle y a fait de grandes choses, nous pouvons comparer l'œuvre de la France en Algérie à l'œuvre de Rome, notre pays a dépassé Rome par son génie créateur, par ses constructions, par ses réalisations — mais peut-être le chef d'Etat pour toutes les espérances que les hommes d'Algérie placent, non seulement en lui, mais dans la France dont il est la plus haute incarnation.

Aussi, lorsqu'à la tribune vous venez nous lire la lettre d'un aigri qui aura désormais la publicité du *Journal officiel*, je dis, pour les lecteurs de ce *Journal officiel*, que ce serait une grave erreur de prendre comme parole d'évangile et parole de vérité le contenu de ce fatras d'imprécations. *(Applaudissements au centre et à gauche.)*

M. le président de la commission. Bravo, bravo!

M. le général Tubert. Mon cher collègue, je dis que vous abusez.

M. Vendenboomgaerde. Heureusement que le débat n'est pas organisé!

M. le général Tubert. Vous m'obligez à développer la démonstration que je me propose de faire et je laisse juges tous les hommes de bonne foi.

Mais je trouve, mon cher ami, que vous avez abusé. Je ne vous avais pas donné la parole, je vous ai laissé parler, vous en avez profité pour faire un discours au ton très émouvant et auquel un certain nombre de nos collègues se sont laissé prendre. Mais pour moi, il y a une chose qui compte avant les discours, c'est la vérité.

Ce qu'il y a de terrible pour elle, c'est que dans les assemblées parlementaires, il faut dire des choses qui plaisent, et non des choses qui déplaisent. *(Applaudissements à l'extrême gauche.)*

Mais il y a une chose qui nous dépasse tous, vous et moi: c'est la vérité. C'est parce qu'on s'est refusé à voir la vérité, et surtout à la dire, que nous ne sommes plus au Levant, que nous sommes en difficultés en Indochine et à Madagascar; et vous verrez ce qu'il adviendra de l'Union française, si nous continuons à ne pas regarder la vérité en face.

En tous cas, mon cher collègue, votre intervention est abusive car ce que je viens de vous lire n'est ni mon programme, ni mon propos. J'ai même pris la précaution de vous dire: cet homme ne vous montre qu'un aspect des choses, exact mais partiel, et cela s'explique par le fait d'avoir été jeté en prison par opportunité politique et sans égard pour son caractère religieux.

Dans cette prison pleine de musulmans tenant à observer strictement leur religion, il n'y avait qu'une chapelle et pas de mosquée. Quand vous dites qu'on a respecté, qu'on a fabriqué des mosquées, c'est possible! mais en tout cas, la cathédrale d'Alger n'est-elle pas installée dans une mosquée, et n'est-ce pas un des gros sujets de mécontentement de la population musulmane ? *(Applaudissements à l'extrême gauche.)*

Nous avons le devoir de soumettre à la réflexion de nos collègues des documents indispensables pour se faire une opinion objective. Nous vous avons donné un document catholique intéressant émanant de notre collègue M. Catrice. Nous vous avons donné, venant d'un autre milieu qui n'est d'ailleurs pas le mien, l'important document musulman que je suis en train de lire.

M. Paul Catrice. Je crois que vous ne pouvez pas comparer les deux textes. L'un présente modestement le point de vue social; l'autre est un manifeste politique.

M. le général Tubert. Cet homme qui représente la plus haute autorité spirituelle du monde musulman en Algérie, élu démocratiquement tous les ans, on ne peut mettre en doute ni sa bonne foi ni sa haute culture. Nous pouvons l'attester après de longues et fréquentes conversations avec lui.

A l'exposé malheureusement précis des maux infligés dans ce pays, nous nous sommes ingénié à montrer que ce n'était pas là le vœu de la France dont la figure est vraiment déformée en Algérie.

Après l'intervention que vous venez de faire, mon cher collègue, je pense — et je le regrette — que vous ne vous rendez pas exactement compte de la situation malgré votre expérience de l'Algérie.

Il faut situer votre proposition dans l'ensemble du problème algérien. Si vous m'aviez laissé terminer mon exposé, votre intervention s'en serait sans doute trouvée sensiblement modifiée.

Je termine la lecture de la lettre de Brahim Bachir. Elle est longue, mais évite de longs développements pour traduire l'opinion la plus générale du monde musulman.

M. Paul Catrice. Il ne s'agit que d'une partie du monde musulman!

M. le général Tubert. « Comment peut-elle faire dans un pays où il y a deux catégories d'habitants, deux législations et où l'Eglise est indépendante et la mosquée ligotée ? »

Est-ce que cela n'est pas exact ? Est-ce que la séparation de l'Eglise et de l'Etat n'est pas observée en Algérie en ce qui concerne les Européens ?

M. le rapporteur. Permettez-moi...

M. le président. Monsieur Cianfarani, je vous en prie. Vous avez pris la parole tout à l'heure sans l'autorisation de l'orateur et sans l'autorisation du président. Vous parlerez, dans la discussion générale, à votre tour.

M. le général Tubert. « Comment voulez-vous qu'il y ait entente alors qu'on n'a jamais tant parlé que ces jours-ci de l'autorité française, expression sur toutes les lèvres et sous les plumes des reporters.

« Vous avez fait, il n'y a pas longtemps, un séjour de deux ans en Algérie, séjour qui vous a permis de savoir exactement ce qui s'y passait. C'est toujours la même situation, les choses au même point où vous les aviez laissées. Il y a eu même régression dans certains domaines.

« Je vous en conjure, au nom de la noble liberté, de la dignité humaine et des sciences, de ne pas vous laisser induire en erreur par les discours que vous entendez et les cérémonies que vous voyez. Tout cela n'est qu'un mirage créé pour cacher la vérité. Celle-ci vous la connaîtrez dans la pauvreté des esprits et non point dans la prospérité du sol, dans le désordre de l'existence et non dans l'ordre des cérémonies, dans la misère de la campagne et non dans la prospérité factice des villes. Là, en effet, les faits parlent d'eux-mêmes et les preuves sont évidentes. »

Mon cher collègue Cianfarani, vous verrez tout à l'heure, par d'autres documents, que des journalistes français non communistes et différentes autres personnalités ont également, sur les événements, une opinion très éloignée de celle que vous avez développée.

Telle qu'elle est nous croyons que la lettre du président des Ulémas résume assez bien l'état d'âme de l'Algérie musulmane évoluée, déçue dans les espérances nées au cours de la guerre 1939-1945. En effet, cette dernière guerre fut pour les Algériens, vous le savez, l'occasion de pertes sévères, et aussi de multiples expériences. Cinq régimes différents de 1942 à 1944! Les autochtones escomptaient une amélioration sensible de leur sort, au triple point de vue de la condition sociale, de la religion et de l'instruction. Tout cela fut effectivement promis, écrit même jusque dans la Constitution de la France et dans le statut de l'Algérie.

Certes, quelques étiquettes nouvelles recouvrent les anciennes, quelques dénominations ont changé; mais les réalités, les dures réalités algériennes restent les mêmes. Les proconsuls se succèdent à Alger et le colonialisme a continué et continue derrière le rideau tendu par les informations tendancieuses de la presse et de la radio. Un moment, un grand espoir se leva: la France métropolitaine allait faire respecter et appliquer en Algérie les lois de la République. Les dernières élections intervenues depuis la Libération avaient fait scandale, la pression administrative et la corruption électorale s'étaient étalées sans vergogne. Hélas, ni le Gouvernement, ni le Parlement, ni le conseil d'Etat, chacun en ce qui le concerne, ne mit le holà. Aux ricanements des colonialistes, les populations opposèrent un silence qui n'exclut ni la rancœur, ni la colère rentrée; les tragiques événements du Constantinois sont la résultante sur le plan local d'un état de choses que l'on aurait pu éviter facilement et qu'on n'a pas voulu analyser après coup par peur de la vérité.

Dans ce pays musulman, où le sentiment de la justice est particulièrement développé, la France, suprême recours pour l'Algérie, s'est refusée à faire la lumière en ce qui concerne tant le soulèvement que la répression.

On ne saura jamais combien cette carence a accentué la chute de prestige commencée avec la défaite de juin 1940 où tant de tirailleurs ont été les témoins oculaires de défaillances qu'il nous répugne d'évoquer ici mais qui malheureusement ont fait le tour des douars et des cafés maures, alors que par ailleurs les Algériens avaient sous les yeux la servilité des autorités vichyssoises et en particulier des chefs militaires devant les commissions d'armistice allemande et italienne.

Le débarquement du 8 novembre 1942 offrit encore pour les Nord-Africains le spectacle de combats fratricides où périrent des milliers de Français et d'Anglo-Saxons...

M. Paul Catrice. Nous sommes bien loin du sujet!

M. le général Tubert. ... tandis qu'en Tunisie la porte s'ouvrait, par ordre et sans combat, aux troupes hitlériennes, chassées six mois plus tard certes, mais au prix de trop de vies humaines et de destructions importantes.

Enfin le prestige français fut encore atteint par la confusion née des rivalités de généraux français, par l'impression très forte que ne pouvaient manquer de produire le matériel et le ravitaillement américains comparés à nos pauvres moyens. Vous comprendrez ainsi ce qui devait suivre...

M. le président. Voulez-vous me permettre, monsieur le général, de vous interrompre et de vous rappeler que nous discutons une proposition qui a trait à l'enseignement, à la santé publique et à la petite hydraulique. (*Sourires au centre et à gauche.*)

M. le général Tubert. J'y arrive, monsieur le président, mais je crois qu'il était nécessaire de dépeindre le climat dans lequel se présente la scolarisation dont je vais d'ailleurs parler tout à l'heure avec un certain nombre de précisions car je vois, d'après l'attitude de mes collègues, que beaucoup ne connaissent pas le problème dont la scolarisation n'est qu'un aspect.

M. Paul Catrice. Nous le connaissons aussi bien que vous!

M. le général Tubert. Vos vues sur la question résultent exclusivement de la lecture des journaux.

M. le rapporteur. Il est très pénible de vous entendre dire que de douar en douar les tirailleurs, revenant du front, ont parlé de nos abandons.

M. Gabriel d'Arboussier. Mais c'est vrai!

M. le rapporteur. La France a tout de même eu des enfants vaillants même dans la défaite de ses armes!

M. le général Tubert. Cela nous a causé un tort énorme. Vous savez ce qui s'est passé en France en 1940; tous les douars, tous les cafés maures le savaient! La raison d'Etat, nous en avons assez! Elle couvre tous les crimes! (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le rapporteur. Permettez-moi un mot.

M. le président. Monsieur le rapporteur, je vous donnerai la parole dès que M. le général Tubert sera descendu de la tribune.

M. le rapporteur. Oh! je ne la demande pas, monsieur le président, je suis accablé par tous les redressements qu'il faudrait faire aux développements de l'honorable orateur qui occupe la tribune. (*Sourires.*)

M. le général Tubert. Enfin, disions-nous, le prestige français fut encore atteint par l'impression causée par le matériel américain. Cette perte de prestige explique ce qui devait suivre: l'appel lancé aux Alliés par le manifeste signé par les personnalités musulmanes les plus diverses, dont beaucoup n'appartiennent pas d'ailleurs à l'U. D. M. A., vous le savez.

Puis, vint la prise de conscience du mouvement national qui, d'abord assez confus, a trouvé un encouragement et une espérance dans la charte de l'Atlantique. C'est désormais un fait historique qui pèse fatalement — que cela vous plaise ou non — sur le destin de l'Algérie.

Pour en contrarier le développement, les pouvoirs publics se répandirent en slogans que contredisait malheureusement leur propre comportement: « L'Algérie, c'est la France », « Les départements algériens sont des départements français », dont « Tous les habitants sont également citoyens ».

C'était là des affirmations n'ayant même pas la valeur d'une opinion raisonnable, étant donné que la politique poursuivie contredisait celle-ci dans les faits, et que les intéressés, à qui ces propos étaient tenus, constataient chaque jour leur inanité puisqu'ils ne cessaient et ne cessent encore d'être soumis à des discriminations raciales, religieuses et culturelles.

Voulez-vous des exemples ? Nous allons vous en donner et nous vous mettons au défi d'y apporter un démenti. Sur le plan électoral, il y a deux collèges; vous savez que nous estimons, provisoirement, que ces deux collèges sont nécessaires, étant donné la grande masse d'illettrés — certes pas de leur faute, d'ailleurs!

Or, pour être électeur dans le premier collège, il suffit d'être Européen, même pour un illettré, alors qu'un Musulman doit posséder son brevet ou son baccalauréat pour y être admis.

Estimez-vous que cette discrimination soit acceptable pour des hommes ayant le sentiment de l'égalité ?

Sur le plan religieux, nous en avons parlé tout à l'heure, comment se fait-il que le représentant de la religion musulmane, en ce qui concerne son avancement, sa mutation, sa liberté même, soit à la merci non pas même du préfet, mais d'un fonctionnaire de la préfecture ?

Ne comprenez-vous pas que ce peuple désire être affranchi de ces servitudes ?

M. le rapporteur. Si je pouvais vous répondre!...

M. le général Tubert. Laissez-moi finir, vous me répondrez plus utilement tout à l'heure. En tout cas, tout ce que j'avance est strictement exact. Je vous mets au défi de prouver le contraire.

M. le rapporteur. Je vais vous répondre.

M. le président. Je vous inscris, monsieur Cianfarani! (*Sourires.*)

M. le général Tubert. Sur le plan des anciens combattants, permettez-moi une brève citation d'un député musulman M. R. P. (*Rires à l'extrême gauche.*)

M. le rapporteur. Ce doit être un plaisantin!

M. le général Tubert. Si c'est un plaisantin, ce qu'il raconte n'est pas très drôle! Je cite:

« A l'heure actuelle, les anciens combattants de 1914-1918 chargés de famille, pères de cinq, six ou sept enfants, touchent 700 francs par mois... » On vise les retraités militaires. « ...Comparez avec ce que perçoivent leurs camarades de la métropole! Nous sommes pourtant des citoyens français. Nous étions sur les mêmes champs de bataille. Nous avons l'égalité, comme soldats français, des devoirs militaires. Ne devons-nous pas l'avoir en ce qui concerne les pensions militaires ?

« Les anciens combattants musulmans se demandent ce que fait le Parlement. Or, le Parlement a voté une loi en leur faveur il y a deux ans et le ministre des finances n'a donné aucun ordre pour qu'elle entre en application.

« Je vous adjure, mes chers collègues, de mettre fin à cette situation. Il y a 100.000 retraités musulmans français qui ont combattu aux côtés de leurs frères de la métropole. J'ai honte pour l'armée française des rubans, des médailles militaires, des croix de chevalier de la Légion d'honneur qui sont épinglés sur des habits en haillons ». Et là, l'Assemblée tout entière a applaudi; elle avait sans doute un autre état d'esprit!

« Comment se fait-il que la loi, votée depuis deux ans, n'ait pas été respectée ?

« Les anciens soldats qui ont défendu le sol de la France sont en train de mourir de faim! »

Le député qui fit cette intervention n'a même pas pu obtenir de réponse du ministre.

M. Gabriel d'Arboussier. Cela ne regarde jamais personne!

M. le général Tubert. Sur le plan de l'instruction et j'arrive à la question... (*Ah! Ah! au centre et à gauche.*)

M. le général Tubert. Je vous ai préparés, mes chers collègues, par ces explications préliminaires (*Rires*) à comprendre la scolarisation en Algérie, point essentiel de la proposition de MM. Cianfarani et Meyer.

Nous ne voulons pas ouvrir une polémique stérile sur ce qui a été fait et sur ce qui aurait pu être fait en cette matière. Des bonnes volontés se sont incontestablement manifestées et des oppositions obstinées se sont probablement révélées.

Nous nous bornerons à prendre le problème dans son ensemble et, tout crûment, tel qu'il se présente d'après les chiffres du rapport et ceux que nous avons pu recueillir à l'office de l'Algérie.

Nous prendrons comme points de repère les années 1948, 1958, 1965, terme du plan de scolarisation ratifié par décret du 27 novembre 1944.

Voyons le langage des chiffres: en 1948, il y a 1.280.000 enfants d'âge scolaire de six à quatorze ans. Il y a 280.264 enfants officiellement scolarisés, ce qui fait ressortir un déficit de 30.000 par rapport au plan, et de 1 million par rapport aux enfants d'âge scolaire.

En 1958, il y aura 1.530.000 enfants d'âge scolaire, et 610.000 enfants scolarisés, si le plan est rattrapé. Il restera encore 900.000 enfants d'âge scolaire ne pouvant pas aller à l'école.

En 1965, dernière année du plan, il y aura 1.705.000 enfants d'âge scolaire et 1.195.000 scolarisés si le plan est rattrapé; il restera encore plus d'un demi-million d'enfants ne pouvant pas aller à l'école.

Ces chiffres me paraissent d'ailleurs au-dessous des probabilités. La progression des naissances est calculée arithmétiquement, et le plan, déjà en retard, ne nous semble pouvoir ni rattraper le temps perdu, ni réaliser les constructions prévues.

Ainsi, en fin de programme, il est envisagé la scolarisation supplémentaire de 125.000 enfants, en 2.500 classes, pour la seule année 1965. Cet effort est d'autant plus considérable que les constructions d'écoles doivent s'accompagner d'édification de logements pour les maîtres dans les bleds qui en sont totalement dépourvus.

Donc, en mettant les choses au mieux, si les problèmes de crédits, de constructions et de maîtres étaient résolus, nous aurions encore, en 1965, c'est-à-dire dans seize ans, plus d'un demi-million d'enfants illettrés.

Ce problème est d'autant plus douloureux que toutes ces populations, intelligentes et fort bien douées, désirent s'instruire.

Je ne veux pas prolonger le débat, mais que d'anecdotes dont j'ai été le témoin pourrais-je vous rapporter!

Il faut reconnaître que nous sommes impuissants à lutter contre l'analphabétisme, non seulement aujourd'hui, mais même dans la perspective. Ainsi, ces hommes, à qui nous demandons jusqu'au sacrifice de leur vie sur nos champs de bataille, à qui l'administration répète à longueur de journée qu'ils sont nos égaux, dans « la France une et indivisible » ne peuvent, pour la plupart, ni apprendre à lire, ni même espérer voir leurs enfants aller un jour à l'école.

M. Egretaud. Voilà la réalité!

M. le général Tubert. Cette simple considération devrait nous inciter à un peu de modestie, surtout si l'on considère qu'en dépit des difficultés matérielles et de l'obstruction officielle, les Ulémas ont réussi, paraît-il, à scolariser environ 40.000 enfants en cinq ans.

Il nous faut conclure. Les propos de notre collègue nous ont procuré l'occasion d'attirer l'attention sur la folle politique suivie en Algérie, où, sous le couvert de grands discours patriotiques et démocratiques, un proconsulat échappe à tout contrôle et maintient aveuglément un régime colonial têtu, hostile à toute évolution, niant l'évidence, se refusant à reconnaître que le temps marche, que le blé lève, que les enfants grandissent, que les peuples prennent conscience de leur droit à la vie et à la vérité.

Il est, en effet, paradoxal que l'Algérie, pourtant si près de la France (à une journée de bateau ou à quatre heures et demie d'avion), soit certainement le pays d'outre-mer où la vie est la plus dure pour les autochtones et où le mensonge officiel est le plus répandu...

M. Comiti. Ce n'est pas seulement en Algérie, hélas!

M. le général Tubert. Le mensonge sur deux fronts: l'un vers les Algériens, l'autre vers la métropole. On s'en rend d'ailleurs compte. Les élections à l'Assemblée algérienne, puis les élections cantonales, le voyage du Président de la République enfin, ont été l'occasion d'un tel débordement de contre-vérités, d'un tel maquillage des faits, que des organisations et des personnalités particulièrement modérées n'ont pu taire leur indignation.

Nous ne voulons pas prolonger le débat, mais nous croyons indispensable — après l'intervention de notre collègue M. Cianfarani je me rends compte de cette nécessité — d'appuyer notre propos par quelques exemples vécus par des extraits d'articles de journalistes venus à l'occasion du voyage du Président de la République, et une lettre de M. Foulupt-Esperaber, député M. R. P. du Haut-Rhin, au sujet des élections cantonales.

Voici ces documents. Je ne vous en lirai que des extraits, mais substantiels. Voici ce que dit le journaliste de *Combat*:

« Le Président de la République puise cette certitude dans ce qu'il appelle « les témoignages inoubliables d'affection, de fidélité et de confiance » que ès qualité, il a reçus de la population.

« Que la France métropolitaine, symbolisée par M. Vincent Auriol, n'ait pas perdu tout crédit auprès des Musulmans, que notre civilisation soit encore malgré tout, et malgré le colonialisme, aimée pour elle-même, c'est en effet probable et heureux. Mais que les sentiments réels de l'Algérie musulmane ressemblent à la parade des Beni-oui-oui que le Président a pu contempler, c'est une autre question.

« Comment cette parade a été organisée par le gouverneur général, c'est ce que notre collaborateur Emile Scotto-Lavina, lui-même Français d'Algérie — qui a suivi le voyage présidentiel — va s'efforcer de montrer. »

Je vous passe des détails. Il raconte que les journalistes avaient été cantonnés à une certaine distance de la capitale, qu'on avait mis tous les soins à un « montage » des réceptions populaires.

« Débarqués à Alger, la veille de l'arrivée du Président, on les chambra dans un restaurant décrété franco-musulman où le repas s'éternisa et d'où ils ne sortirent que pour monter dans un car qui devait obligatoirement les conduire à leur hôtel situé au bord d'une plage déserte, à 45 kilomètres d'Alger.

« Comme on le sait, il n'y avait pas de place dans les hôtels d'Alger. Si ce n'était pas vrai, c'était, on en convient, bien inventé, etc.

« C'est dans ces conditions qu'après avoir entendu le gouverneur Naegelen dire: « Nous ne voulons pas régner sur un peuple d'Arlequins », on a été gêné de voir utiliser les petits Musulmans d'un orphelinat et les jeunes Mauresques des écoles et des ateliers pour donner le change au chef de l'Etat sur les véritables sentiments de la population.

« On n'a pas trouvé de meilleur aloi les vagues d'applaudissements et les ovations régulièrement déchaînées lorsqu'était prononcé le nom de Naegelen dans les banquets où l'administration avait convié tout ce qu'elle compte de *personæ gratæ*.

« Si, comme on n'a cessé de le dire, l'ordre a depuis été rétabli en Algérie, c'était

visiblement la reconnaissance de la peur, signe d'une mauvaise conscience, qui s'exprimait dans ces ovations de fin de banquet.

« Au surplus, dans un pays où en dépit d'un statut qui confère à la population musulmane tous les droits attachés à la citoyenneté française, la séparation de l'Eglise et de l'Etat n'est qu'un mythe; où c'est l'administration qui nomme le personnel du culte musulman. On a trouvé choquant de voir parmi les officiels des réceptions les dignitaires des églises locales que leur honneur commandait, semble-t-il, de ne pas se montrer par leur présence solidaires d'une pareille politique.

« Enfin, au lieu de faire visiter au cortège présidentiel une fabrique de papier ici, une faïencerie là, au risque de faire croire que l'industrialisation de l'Algérie se trouve à un stade plus avancé que le balbutiement, l'autorité gubernatoriale eût été mieux inspirée en nous conduisant sur les lieux où, depuis plus de cent ans, se joue le drame algérien: le bled.

« Il n'était pas non plus de si bonne politique de nous faire entendre des boniments dans une école où de braves gens s'évertuent à faire renaître l'artisanat après qu'il ait été étouffé, ni dans une des médersas, alors que l'administration s'acharne, en réalité, contre les écoles musulmanes libres et leur personnel.

« Pour illustrer son souci majeur, le gouverneur Naegelen a eu un mot qui porte: « faire de la France ». Il nous est apparu que la consigne qui circule en Algérie, parmi ceux qui sont les véritables maîtres du pays, est bel et bien restée: « faire de l'argent ». C'est un mot qui rapporte. Nous essayerons de le montrer. »

M. Rosfelder. Cet article est de vous, mon général?

M. le général Tubert. Je vous ai dit que j'allais vous lire des articles de journalistes de la caravane présidentielle. Celui-ci est de M. Scotto Lavina, Français d'Algérie, que personnellement je ne connais pas.

M. le président. Mon cher collègue, je suis obligé de vous rappeler que nous traitons d'une proposition en matière d'enseignement, de santé publique et de petite hydraulique.

M. le général Tubert. Je veux bien interrompre mes citations, mais je demande alors à mon collègue M. Cianfarani qu'il veuille bien ne pas m'imputer personnellement les diverses opinions que je présente pour éclairer nos collègues.

M. le président. Ne l'interpellez pas si vous ne voulez pas qu'il vous réponde.

M. le rapporteur. J'ai envers vous trop de respect et de considération pour vous imputer des opinions qui ne sont pas les vôtres, et seraient-elles même les vôtres, la question n'est pas là.

J'ai dit, moi aussi, ce que je pensais être la vérité, peut-être que je me trompe.

M. le général Tubert. J'aurais pu multiplier mes citations, mais tout ceci n'est guère réconfortant pour ceux qu'inquiète le sort de l'Algérie. C'est surtout grave pour ceux qui ont conscience que l'Algérie est la pierre de touche de l'Union française et vous comme moi, nous sommes très attachés à cette réalisation.

De même qu'il y a cent ans fut condamné l'esclavage, notre Constitution a aboli le pacte colonial pour y substituer un régime fondé sur l'égalité des droits et des devoirs...

M. Gabriel d'Arboussier. Des devoirs et non des droits.

M. le général Tubert. ... sans distinction de race ni de religion, régime qu'attendent impatiemment les peuples d'outre-mer. Or, le refus d'observer la Constitution, et l'obstination à maintenir l'arbitraire et la discrimination comme méthode de gouvernement, entraînent des conséquences: la contradiction flagrante entre nos actes et nos propos, la perte de confiance et la soif de libération des autochtones, avec tous les dangers et toutes les déviations qui peuvent en résulter. Et pourtant, les avertissements ne nous ont pas manqué, notre humiliante élimination du Levant, la guerre fratricide du Vietnam, les troubles sanglants de Madagascar, en attendant des lendemains encore plus cruels, si nous ne nous décidons pas enfin à redresser une politique si insensée, que beaucoup d'entre nous ont peine à croire qu'elle ne nous est pas imposée.

Certes, ce ne sont pas les projets fragmentaires du genre de celui dont nous discutons, qui modifieront les choses. Du moins, nous fournissent-ils l'occasion de tirer la sonnette d'alarme, pour que le convoi s'engage sur la bonne voie. La bonne voie, c'est parler franc, d'abord; c'est dans notre tradition nationale; assez de mensonges! c'est tenir ce qui est promis, ensuite. Et c'est enfin comprendre, une bonne fois, que dans le monde en transformation au sortir d'une guerre mondiale, dont les horreurs et les enseignements sont déjà oubliés, les hommes et les peuples, tous les hommes et tous les peuples, y compris ceux de l'Union française, aspirent à la liberté et à la justice. Si, en souvenir de grandeurs passées, ou en prévision de dangers futurs, la France veut rester à la tête d'un rassemblement de peuples, c'est seulement dans la mesure où ceux-ci le désireront, par sentiment ou par intérêt, que cette communauté se réalisera, et c'est seulement dans la mesure où y régnera l'égalité et la fraternité, que cette communauté durera. C'est méconnaître à la fois la morale et le sens commun que d'accorder quelque crédit à des affirmations comme celle de M. Coste-Floret proclamant *ex cathedra:* « La Tunisie et le Maroc sont Etats associés », à des intronisations comme celles de M. Bao Daï, resacré empereur vietnamien par un ministre français pour reprendre un pouvoir qu'il subordonna d'abord aux Japonais.

M. Alfred Bour. Petite hydraulique!

M. le général Tubert. Et en quels termes! — et qu'il abandonna ensuite pour servir la république du Vietnam, qu'il combat aujourd'hui, tout en félicitant à longueur de discours les résistants dont le sacrifice a permis d'arracher à la France l'indépendance et l'unité dont il tire gloire aujourd'hui.

Si, en Algérie, nous ne sommes pas encore à ce stade d'incohérence, du moins vivons-nous dans une contradiction constante entre la politique qu'on affirme et celle qu'on applique.

Vous me permettrez pour terminer d'évoquer une image obsédante pour qui songe à l'avenir, mais combien symbolique! Ce sont deux grandes masses qui surgissent du panorama d'Alger quand on y arrive soit par bateau, soit par avion, masses blanches qui flamboient sous le soleil, l'un est un immense building moderne dont on augmente encore le nombre des étages — le gouvernement général — l'autre est une vaste coupole surplombant des bâtiments qu'on agrandit — l'hôtel Barberousse — la bureaucratie et la prison, l'incompréhension et l'oppression, qui conjuguent leurs efforts pour remettre les hommes et les choses à la place qu'ils occupaient avant la guerre.

Ah! que nous sommes loin de la charte de l'Atlantique, de la conférence de Brazzaville, de la constitution de 1946!

Pourtant, les temps sont en marche et le moment viendra où la liberté déploiera ses ailes pour tous les peuples. Il appartenait à la France, qui dans sa riche histoire a tant de pages glorieuses pour l'affranchissement de l'homme, d'entreprendre une conquête pour laquelle il n'est besoin ni de dollars, ni de matériel américains. (*Exclamations au centre.*)

M. Schock. Ça manquait!

M. le général Tubert. Cette dernière conquête, c'est celle des cœurs des peuples d'outre-mer. Il n'est pas d'autres moyens pour tisser avec eux des liens solides qui feront qu'au lieu d'être un espoir déçu ou un rêve éphémère, l'Union française sera un foyer fraternel dont tous les membres se sentiront vraiment heureux et libres. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. le rapporteur. Mesdames, messieurs, lorsque je suis monté à la tribune tout à l'heure, pour gagner du temps j'ai voulu vous faire grâce de la lecture d'un rapport. Ici nous ne cherchons qu'une chose: obtenir le vote rapide de notre proposition. Car, si les paysans d'Algérie savaient que, pour obtenir une poignée de sous à l'effet de creuser un puits ou d'établir une petite canalisation amenant l'eau potable au douar, construire enfin une école dans le bled, il a fallu faire le tour du monde par Madagascar, le Vietnam, le plan Marshall et tout le reste...

M. Gabriel d'Arboussier. Tout se tient!

M. le rapporteur. ...ils se demanderaient si véritablement il s'agit d'une Assemblée d'hommes sérieux.

M. Max André. Très bien!

M. le rapporteur. Car, messieurs, il ne s'agit pas d'un problème politique, il s'agit uniquement d'une question très précise: Construire des écoles pour instruire les enfants des hommes!

M. Egretaud. Eh oui!

M. le rapporteur. A l'occasion de cette question très précise, on a agité un grand nombre de problèmes. De deux choses l'une: on ne pas répondre et laisser croire que tout ce qui a été dit est l'exacte vérité, ou bien répondre et être obligé alors qu'on est rapporteur, de se heurter à des hommes pour lesquels on a beaucoup d'estime et beaucoup de respect déjà.

On a dit que l'église était libre et la mosquée ligotée.

Mon général, vous savez parfaitement que la loi de séparation des Eglises et de l'Etat est étendue à l'Algérie, mais avec des modalités d'application.

Les Musulmans en sont d'ailleurs les premiers bénéficiaires.

M. Gabriel d'Arboussier. Votre démonstration est trop forcée pour que je puisse la croire.

M. le rapporteur. Mon cher monsieur d'Arboussier, vous n'avez fait que passer en Algérie, j'y suis, moi, resté des années.

M. Gabriel d'Arboussier. C'est exact.

M. le rapporteur. Vous en savez la raison. Du fait de la séparation des Eglises et de l'Etat, le traitement des curés de nos campagnes n'est plus assuré, nos villages algériens n'ont plus de pasteurs et les églises tombent en ruines chez les Européens qui, en principe, sont plus aisés que les Musulmans.

Mais, le jour où le gouvernement général, le jour où la métropole, appliquera strictement la loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat, il n'y aura plus de mosquées, plus d'Imans qui subsisteront. Car si les curés de campagne disparaissent en Algérie, les Imans disparaîtront également, la foi des pauvres ne pouvant guère entretenir les pasteurs du culte!

Cela est tellement vrai que ce sont les Musulmans qui demandent l'intervention de l'administration quand il s'agit d'organiser les pèlerinages à la Mecque. Et c'est parce que l'administration s'emploie à procurer des bateaux, à organiser ces pèlerinages, à y consacrer quelques millions, que les pèlerins peuvent aller remplir leurs obligations rituelles à la Mecque. Alors qu'on ne vienne pas nous dire que l'église est libre, et la mosquée enchaînée. Non, dites plutôt que le jour où la loi de séparation de l'église et de l'Etat sera appliquée — et beaucoup de laïques comme moi le souhaitent — ceux qui en souffriront le plus, ce seront précisément les pratiquants.

En ce qui concerne l'égalité de traitement des combattants, ce n'est pas la question, vous savez qu'une loi a été votée. Si elle n'est pas appliquée, ce n'est tout de même pas la faute du gouverneur général Naegelen. Adressez-vous au Gouvernement.

M. Schock. Nous avons discuté cela il y a trois semaines !

M. le rapporteur. ...et en ce qui concerne les écoles musulmanes persécutées, il y a une loi en France, qui veut que l'ouverture de toute école libre, qu'elle soit de langue française, de langue étrangère ou de langue musulmane, soit autorisée par le préfet, après constitution d'un dossier. Lorsqu'on demande à une école italienne ou à une école musulmane de remplir cette obligation, on s'en tient au respect de la loi commune; cette obligation est remplie par les écoles musulmanes libres.

Lorsque vous nous dites qu'on met les professeurs en prison, dites-moi, mon général, quel professeur est en prison pour avoir enseigné l'Arabe. La France paye des professeurs, de grands professeurs, des savants pour réveiller la langue arabe, car la France sait tout ce que le monde moderne doit à la diffusion de la langue arabe.

Vous le savez comme moi, toute l'antiquité nous est revenue par les Arabes.

M. Gabriel d'Arboussier. Je le sais.

M. le rapporteur. Les cultures de la Perse, de la Grèce, etc., nous sont revenues par les Arabes et vous savez ce que ceux-ci nous ont apporté, alors que l'Europe était encore noyée dans les ténèbres du Moyen-Age et qu'au contraire les facultés arabes rayonnaient de leur plus vif éclat.

Dans la faculté de Montpellier, on enseignait la médecine arabe; vous savez tout ce que nous devons à la civilisation arabe; mais le problème n'est pas là et je ne voudrais pas m'y aventurer.

M. Estèbe. Passons, passons... (*Rires*), d'autant plus qu'il y aurait beaucoup à dire sur les soi-disant « ténèbres du Moyen-Age ».

M. le rapporteur. Par conséquent, loin de contrecarrer l'enseignement de l'arabe, on le répand, on paye des professeurs pour cela.

M. Alfred Bour. C'est très contestable.

M. le rapporteur. Il y a des sujets véritablement pénibles. Quand vous remuez toutes les questions algériennes, quand vous parlez même des événements tragiques du Constantinois, vous allez presque jusqu'à laisser croire que ces faits ont été causés...

M. Bégarra. ...par la proposition Cianfarani ! (*Rires.*)

M. le rapporteur. ...par la proposition Cianfarani. Ne mêlons pas tous les problèmes. Même sur ce plan-là, nous pourrions vous donner, monsieur Tubert, des arguments que vous connaissez certainement.

Des événements douloureux se sont produits, dont la France n'est en rien responsable, pas plus que l'administration algérienne, malgré les erreurs qu'elle a pu commettre.

M. le général Tubert. Qui est responsable ?

M. Gabriel d'Arboussier. C'est le régime colonialiste.

M. le rapporteur. Voici comment ces faits se sont déroulés:

C'est le 8 mai, tout le monde est endimanché dans nos rues, on attend le coup de canon annonciateur de la victoire, tous ont les yeux tournés vers le clocher pour être les premiers à percevoir l'ébranlement des cloches. C'est à ce moment où toute la population endimanchée, les bras chargés de fleurs, est dans la rue pour se diriger vers le monument aux morts, moment où nul d'entre nous n'est sur ses gardes, que l'on voit soudain surgir par milliers des sauvages armés jusqu'aux dents, se jetant sur cette population paisible. On viendra dire que les responsables sont parmi les victimes! Allons donc. Il y a eu là des excitateurs...

M. Jacques Arnault. Des provocateurs!

M. le rapporteur. ...et ces excitateurs n'étaient pas dans nos rangs.

M. Lechani. Je déplore, monsieur le président, la tournure que prend cette discussion. Je serai obligé de prendre la parole également.

M. le président. J'ai tout fait pour que la discussion ne prît pas ce ton.

M. Albert Sarraut. A qui la faute ? Ce n'est tout de même pas celle de M. le rapporteur.

M. le rapporteur. Passons sur toutes ces questions qui pourraient être débattues dans d'autres circonstances.

Aujourd'hui, le point est très précis: Il s'agit d'obtenir le concours de la métropole.

M. Lechani. Voilà le sujet.

M. le rapporteur. ...pour créer l'équipement social de l'Algérie, tant au point de vue scolaire qu'au point de vue sanitaire.

M. Gabriel d'Arboussier. Ce terrain est plus solide pour vous, monsieur le rapporteur!

M. le président. Pas d'interpellation! Veuillez conclure, monsieur le rapporteur.

M. le rapporteur. Je suis un homme de bonne foi et tous les terrains où je m'engage sont solides, parce que basés sur ma bonne foi. (*Applaudissements à gauche.*)

M. le président de la commission. Très bien!

M. le rapporteur. Cependant je ne possède pas la vérité intrinseque. Je demande à mes collègues de cesser cette discussion sur toutes sortes de questions qui peuvent être très intéressantes, mais demandent parfois des répliques douloureuses.

Je vous demande, en définitive, de voter la proposition que nous présentons.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. Alfred Bour. On va enfin entrer dans le sujet! La moitié de la séance a été consacrée à une question qui ne figurait pas à l'ordre du jour.

M. le président. C'est contre mon gré que nous en sommes sortis.

M. le président de la commission. Mesdames, messieurs, je me permets de rappeler que la proposition a pour seul objet d'obtenir votre vote sur l'attribution par la métropole de: 1° trois milliards pour la scolarisation des enfants musulmans; 2° un milliard pour l'équipement sanitaire; 3° un milliard au titre du petit équipement hydraulique des villages de l'Algérie.

La commission du plan, dès le renvoi de la proposition dont MM. Cianfarani et Meyer sont les auteurs, s'est montrée très favorable. En effet, elle désire, tout d'abord et en général, augmenter la partie de caractère social dans les œuvres du plan. De plus, comme il s'agit de l'Algérie, et qu'elle n'est nullement impressionnée par certains propos tenus par de hautes personnalités concernant la compétence de notre Assemblée, elle entend poursuivre ses efforts pour le développement de tout l'outre-mer de l'Union française et elle a le sentiment qu'en ce qui concerne l'Afrique du Nord, elle n'a pas pu élargir ses travaux autant qu'elle l'eût désiré.

Ceci dit, en ce qui concerne la partie scolaire, la commission s'est montrée éminemment favorable et ce pour les quatre principaux motifs suivants:

D'abord, l'unanimité de notre Assemblée veut diminuer l'analphabétisme chez les populations scolairement retardées.

Ensuite, nous connaissons les graves problèmes que pose l'augmentation importante de la population algérienne.

Puis, fidèle au sentiment traditionnel de notre pays de respecter toutes les races, toutes les religions, toutes les coutumes, il a particulièrement plu à vos commissaires de se pencher sur les moyens à attribuer au développement d'œuvres musulmanes.

Enfin, nous ne sommes pas sans savoir que dans une déclaration, le Président des Etats-Unis a recommandé à l'Organisation des Nations Unies de se pencher sur le développement des territoires dits attardés. Il est de notre strict devoir de prendre les devants et d'assurer, jusqu'à l'extrême limite de nos moyens, l'amélioration du niveau de vie et notamment la promotion sociale des populations. Voici pour ce qui concerne le crédit à destination scolaire.

Le milliard demandé pour l'équipement sanitaire ne comprend aucun complément à l'exposé de notre rapporteur.

Enfin, pour le milliard destiné à l'alimentation en eau, il faut bien préciser qu'il ne s'agit que d'une faible fraction de l'ensemble des projets de nature hydraulique que l'on entend mettre sur pied pour l'Algérie. D'importantes propositions ont déjà fait l'objet d'interventions de la part de certains de nos collègues, au sujet de l'équipement hydraulique, notamment pour des destinations agricole et pastorale.

Le milliard demandé ici ne vise que la distribution de l'eau potable dans les villages.

Voilà en ce qui concerne l'appréciation qualificative du projet.

Quant aux éléments quatitatifs, il vous est demandé de vous rallier à une proposition suivant laquelle 5 milliards de francs seraient ajoutés à l'ensemble des crédits que la métropole a d'ores et déjà attribués à l'Algérie pour le programme de 1949 de son plan.

Je me permets de vous rappeler que jusqu'ici, les dispositions prises par le Parlement, dans sa loi du 31 décembre dernier, portent sur une attribution de 15 milliards 500 millions de francs à l'Algérie qui, au plus, sur ses ressources propres, a affecté aux œuvres du plan, pour 1949, 22 milliards de francs.

Dans l'ensemble donc, jusqu'ici, l'Algérie dispose pour 1949 de 37 milliards 500 millions, ce qui est inférieur aux besoins de ce pays, même ramenés à ses données les plus comprimées; ces besoins en effet ont été estimés d'abord à 75 milliards, pour être ramenés ensuite à 42 milliards.

Si les 5 milliards qui font l'objet de la présente proposition étaient attribués, la métropole aurait accordé sur ses propres deniers à l'Algérie 20 milliards 500 millions qui, ajoutés aux 22 milliards des ressources locales, conduiraient à un ensemble de 42 milliards 500 millions.

En d'autres termes, la métropole aurait *grosso modo* accordé à nos trois départements nord-africains sensiblement la même somme que celle qui définit leur propre participation aux œuvres du plan.

On peut conclure que la demande présentée est tout-à-fait raisonnable et devrait pouvoir être votée par l'Assemblée nationale.

Je tiens à bien souligner qe les propositions de MM. Cianfarani et Meyer ne constituent qu'une partie de l'ensemble des propositions intéressant le plan de développement de l'Algérie, attendu que les 5 milliards dont nous venons de parler ne se réfèrent qu'à des œuvres précises et limitées.

Telles sont, mes chers collègues, les observations et les conclusions de la commission du plan. (*Applaudissements.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

Je consulte l'Assemblée sur le passage à la discussion de la proposition de résolution. (*Assentiment.*)

Je donne lecture de la proposition de résolution:

« L'Assemblée de l'Union française,

« Attentive aux immenses besoins d'équipement des territoires d'outre-mer,

« Soulignant l'effort louable de l'Algérie pour son equipement agricole, industriel et social,

« Considérant le retard considérable qui existe dans la réalisation des objectifs fixés au plan de progrès social algérien, faute de crédits suffisants,

« Demande à l'Assemblée nationale que soit alloué à l'Algérie, par le budget de la métropole, et pour l'exercice en cours:

« *a*) Une contribution supplémentaire de 3 milliards pour la réalisation du programme de scolarisation des enfants musulmans;

« *b*) Une contribution de 1 milliard pour l'équipement sanitaire;

« *c*) Une contribution de 1 milliard pour l'alimentation en eau potable des populations rurales ».

Je signale à l'Assemblée que j'ai été saisi d'un amendement présenté par Mlle Allemandi et les membres des groupes communiste et du rassemblement démocratique africain et apparentés, tendant à remplacer le troisième alinéa par: « Soulignant l'insuffisance de l'équipement social de l'Algérie ».

La parole est à Mlle Allemandi pour soutenir son amendement.

Mlle Allemandi. Mesdames, messieurs, au troisième paragraphe de la proposition n° 151 nous lisons: « Soulignant l'effort louable de l'Algérie pour son équipement agricole, industriel et social. »

Pourquoi n'acceptons-nous pas la formule du rapporteur de cette proposition ? A notre avis, dire que l'Algérie a fait un « effort louable » pour son équipement prête à équivoque. En effet, nous ne nions pas qu'il y ait déjà des investissements dans le secteur de l'équipement social, mais tout à l'heure nous avons déjà montré combien les investissements étaient dérisoires par rapport aux besoins réels. On ne peut donc parler « d'effort louable » puisque c'est un effort insuffisant.

Par ailleurs, qui entend-on féliciter quand on parle de l'Algérie ? Entend-on louer l'administration à travers cette formule ? Si c'est le sens que veulent lui donner les rapporteurs, nous nous élevons contre cette interprétation. Pour nous, l'administration est responsable au premier chef du retard de l'équipement social, qui aggrave la misère des masses algériennes. Certes, on a institué de lourds impôts pour alimenter les budgets spéciaux d'équipement, mais ce sont les travailleurs, les petites gens qui ont supporté injustement la plus grosse part de ces charges.

Au contraire, ceux qui auraient dû payer, les grosses sociétés, les gros colons, se sont toujours vu favorisés par un système fiscal antidémocratique. Est-ce cela qu'on appelle un « effort louable » ? Nous ne le pensons pas.

Enfin, pourquoi parler, dans cette proposition, de l'équipement sous tous ses aspects: agricole, industriel et social, alors que les crédits demandés ne visent que l'équipement social ?

Cela ne signifie pas que nous nous désintéressons des autres secteurs, mais la proposition étant limitée dans son objet, ce considérant tend à vouloir faire croire que la proposition règle tous les problèmes de l'équipement, ce qui n'est pas le cas.

Tels sont, mesdames, messieurs, les motifs qui légitiment, à nos yeux, l'amendement que nous proposons aux suffrages de l'Assemblée. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. Quelles sont les observations de la commission ?

M. le président de la commission. La commission présente l'observation suivante: le paragraphe 4 de la proposition soumise par notre rapporteur interprète la même opinion que celle de Mlle Allemandi, puisqu'il y est dit: « considérant le retard considérable qui existe », ce qui revient à dire: « signale l'insuffisance de l'équipement ».

La pensée de Mlle Allemandi a donc été exprimée dans le texte adopté par la commission. Cette dernière, au contraire, est opposée à supprimer la constatation de « l'effort louable », car elle a tenu à ne pas méconnaître ce qui a été accompli jusqu'ici. La commission repousse donc l'amendement.

M. le président. Personne ne demande la parole contre l'amendement ?...

Je vais mettre aux voix l'amendement de Mlle Allemandi.

M. Egretaud. Je demande un scrutin.

M. le président. Je suis saisi d'une demande de scrutin présentée par M. Egretaud.

Je mets aux voix par scrutin public l'amendement de Mlle Allemandi.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre des votants	150
Majorité absolue	76
Pour l'adoption	34
Contre	116

L'Assemblée de l'Union française n'a pas adopté.

Je suis maintenant saisi d'un amendement présenté par MM. Lechani, Bégarra, Pietri et les membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés tendant, à la fin du cinquième alinéa, à remplacer les termes: « et pour l'exercice en cours » par: « annuellement et pendant une période de dix années ».

La parole est à M. Bégarra pour soutenir son amendement.

M. Bégarra. L'amendement que j'ai déposé avec mon ami M. Lechani est la reprise, en somme, de la proposition initiale de M. Cianfarani. En effet, nous sommes à la veille de la séparation, cette proposition ne pourra aboutir avant les vacances parlementaires et elle n'aura d'effet utile qu'à la session d'octobre ou de novembre, c'est-à-dire au moment où le budget de 1950 sera en discussion. Par conséquent, si nous maintenons le texte présenté par la commission, et qui a trait uniquement à l'exercice en cours, je crains fort que cette proposition soit sans effet utile. Nous voulons réserver l'avenir, nous voulons permettre que cette proposition ait son effet sur l'exercice 1950 et même au delà, étant donné l'étendue de l'effort immense à fournir en matière de scolarisation en Algérie. Ce n'est pas un effort sur un exercice, mais un effort s'étendant

sur dix exercices qu'il faudra demander au Gouvernement et au Parlement.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. le président de la commission. Les préoccupations de MM. Begarra et Lechani n'ont pas échappé à la commission qui a reconnu l'inconvénient de ne se prononcer que pour l'année en cours.

D'autre part, elle n'a pas cru pouvoir admettre un proposition qui vise dix années sachant que le Parlement ne peut prendre dès à présent pour dix années des engagements d'ordre financier.

Néanmoins, étant donné l'importance de cette question et notre désir d'aboutir à la solution la plus favorable à l'Algérie, je crois pouvoir suggérer un texte qui serait susceptible de donner satisfaction aux auteurs de l'amendement et qui répondrait en même temps aux vues de la commission.

Ce texte viserait non plus dix années, mais quatre années. Il serait basé non pas sur une attribution de crédits mais sur des autorisations d'engagements de dépenses. Il s'inspirerait d'un projet de loi actuellement à l'examen qui porterait, pour le plan, la fixation de programmes pour quatre années et les autorisations d'engagements de dépenses correspondantes.

Voici le texte que je vous propose:

« ...annuellement et à titre d'autorisation d'engagement de dépenses pour les quatre prochaines années ».

M. Bégarra. Nous retirons notre amendement et nous nous rallions à la proposition de M. le président de la commission.

M. le président. La commission propose de rédiger ainsi la fin du 5e alinéa:

« ...annuellement et à titre d'autorisation d'engagement de dépenses pour les quatre prochaines années ».

M. Egretaud. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Egretaud.

M. Egretaud. La rédaction qui avait été adoptée par la commission et sur laquelle porte l'amendement qui a été présenté par le groupe socialiste, est due à l'initiative du groupe communiste. Voici par quels arguments nous avons justifié cette rédaction.

Nous avons, hélas, l'expérience de ce que signifient les crédits fixés pour une certaine année, lorsqu'ils n'ont pas pu être employés dans l'année prévue et lorsqu'ils sont utilisés deux, trois ou quatre années plus tard. Nous avons l'expérience de la dépréciation de la monnaie, nous avons l'expérience des crédits prévus par le plan de modernisation des territoires d'outre-mer en 1946, qui, s'ils étaient maintenus à leur taux de 1946 ne permettraient en 1949 d'exécuter que le tiers seulement des programmes. Il est à craindre, en raison de l'orientation de la politique économique actuelle que cette évolution de la monnaie et de sa valeur, se poursuive dans le temps.

Par conséquent, demander à l'avance une somme fixe de cinq milliards pendant dix ans n'est pas rendre service à l'Algérie; c'est, au contraire, lui interdire d'obtenir des crédits supérieurs en valeur absolue mais qui resteraient les mêmes en leur valeur relative. En conséquence, il est important de ne pas fixer une telle limite aux crédits nécessaires.

Si nous demandons cinq milliards aujourd'hui, c'est parce que cela correspond à certains programmes partiels dont la réalisation exige cette somme.

Il est évident que pour continuer l'exécution de ce programme en 1949 et en 1950, il faudrait certainement plus d'argent. Par conséquent, si nous fixons à l'avance, pour dix ans et annuellement, cinq milliards, ce n'est pas un moyen de garantir des crédits suffisants pour l'Algérie et si nous disons « l'exercice en cours », cela signifie que cette subvention ne vaut que pour 1949, mais devrait être augmentée en fonction des modifications du pouvoir d'achat du franc, si cette demande de subvention n'était satisfaite qu'en 1950.

Dans ces conditions, nous restons fidèles au texte primitif de la commission. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. Je mets aux voix le texte proposé par la commission.

(*Ce texte, mis aux voix, est adopté.*)

M. le président. J'ai reçu un amendement présenté par MM. Lechani, Bégarra, Pieri et les membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés tendant, après le sixième alinéa, à ajouter les mots:

« En outre, l'Algérie doit être exonérée de sa contribution militaire, dont le montant sera affecté spécialement au plan de scolarisation. »

La parole est à M. Bégarra pour soutenir son amendement.

M. Bégarra. Dans la présentation de son rapport, M. Cianfarani nous a fait remarquer que l'Algérie participe, à l'heure actuelle, pour une somme de 960 millions au titre de charges militaires.

Nous pensons qu'au moment où l'Algérie doit fournir un effort considérable pour s'équiper sur le plan industriel, agricole, social et culturel, cette somme pourrait être affectée au plan de scolarisation dont il est question aujourd'hui.

A la lecture de cet amendement, certains collègues se sont émus parce qu'il paraît aller à l'encontre du principe de la contribution de tous les départements et territoires d'outre-mer aux charges militaires.

Je vous ferai remarquer que cet amendement s'inscrit dans une certaine limite de temps. Pour l'instant, et après l'amendement qui vient d'être adopté, cette exonération ne serait appliquée que dans un délai de quatre ans au maximum; n'étant que provisoire, elle ne peut mettre en cause le principe de la contribution de l'Algérie aux charges militaires communes à l'ensemble de la République française.

Cependant si, malgré l'interprétation que nous donnons à notre amendement, le Gouvernement pensait qu'une atteinte serait portée à ce principe, il lui est toujours possible de maintenir cette contribution d'une façon symbolique, et de la fixer par exemple à un million ou à un franc.

En tout cas, il n'est pas du tout dans notre esprit l'intention de faire échapper l'Algérie aux charges militaires communes; l'Algérie ne s'y est d'ailleurs pas soustraite lorsqu'il s'est agi de participer à la défense commune du territoire algérien, Nord-Africain ou métropolitain.

M. le président. La commission a-t-elle des observations à formuler ?

M. le président de la commission. La commission ne se rallie pas à la manière de voir de l'auteur de l'amendement. Elle estime que les cinq milliards à attribuer à l'Algérie doivent être inscrits comme dépenses régulières dans la loi, soit au titre du budget, soit au titre des investissements. Il n'est pas question ici de définir l'origine des ressources, ce soin étant laissé à l'Assemblée nationale.

M. le président. La parole est à M. Bour, contre l'amendement.

M. Alfred Bour. Messieurs, je serais reconnaissant à nos collègues du groupe socialiste qui ont déposé cet amendement, de bien vouloir le retirer.

Il serait en effet regrettable — je le dis très sincèrement — de voir des collègues qui nous ont habitués à des travaux extrêmement sérieux, souvent même remarquables, dans cette Assemblée, nous proposer un amendement de cette nature qui tendrait à faire croire que l'Algérie, dont on peut dire, sans qu'il soit porté atteinte à son statut particulier, qu'elle est indissolublement liée à la France, cherche à s'exonérer d'une charge militaire qu'elle doit supporter comme toutes les parties de la France et de l'Union française. (*Applaudissements au centre.*)

M. le président. La parole est à M. le général Chevance-Bertin pour expliquer son vote.

M. le général Chevance-Bertin. En tant que président de la commission de la défense de l'Union française, je me rallie totalement aux paroles du président M. Bour, en demandant à notre ami M. Bégarra de retirer son amendement, faute de quoi nous serions obligés de demander qu'il vienne devant notre commission.

M. Bégarra. Je retire mon amendement.

M. le président. Mes chers collègues, procédons méthodiquement, nous avons peu de temps devant nous.

M. Bégarra retire son amendement. (*Applaudissements au centre.*)

M. Egretaud. Je demande la parole.

M. le président. Monsieur Egretaud, je ne pourrais vous donner la parole que pour une explication de vote. Or, il n'y a pas de vote puisque l'amendement est retiré.

M. Egretaud. Monsieur le président, le groupe communiste reprend l'amendement qui vient d'être retiré par M. Bégarra et le dépose sur le bureau de l'Assemblée, en son nom.

M. le président. Vous le déposerez, monsieur Egretaud.

En attendant, nous allons discuter d'un autre amendement présenté par Mlle Allemandi et les membres des groupes communiste et du rassemblement démocratique africain, et apparentés, et tendant à ajouter à la fin de la proposition les dispositions suivantes:

« Que cette subvention soit financée par un prélèvement sur les crédits du budget militaire et par des taxes frappant les grandes sociétés françaises, financières et industrielles, ayant des intérêts en Algérie. »

La parole est à Mlle Allemandi, pour soutenir son amendement.

Mlle Allemandi. Mesdames, messieurs, nous sommes entièrement d'accord, naturellement, pour que soit allouée, à l'Algérie, cette subvention. Mais il y a lieu de préciser que celle-ci ne peut être prélevée sur n'importe quel poste du budget métropolitain.

MM. Cianfarani et Meyer accepteraient-ils, par exemple, qu'elle soit prélevée sur les crédits de l'enseignement de la métropole ou sur les crédits du F. I. D. E. S. prévus pour les autres territoires d'outre-mer ?

Ainsi, on dresserait, les uns contre les autres, les peuples d'outre-mer et celui de la métropole.

Cette politique de division n'est pas la nôtre.

Or, tous les peuples sont, au contraire, d'accord pour qu'il soit mis un terme à la préparation d'une nouvelle guerre impérialiste, qui explique l'énormité du monstrueux budget militaire.

On ne peut à la fois construire des écoles et des hôpitaux et jeter des centaines de milliards dans le gouffre de la préparation à la guerre.

C'est là un dilemme auquel tout esprit de bonne foi ne peut échapper et qui oblige à un choix sans équivoque. Nous, nous avons choisi, et avec nous le peuple algérien qui pense à juste titre qu'il vaudrait mieux équiper socialement les territoires d'outre-mer plutôt que d'envoyer ses enfants mourir au Vietnam dans une guerre injuste contre un peuple qui n'a jamais manifesté d'hostilité à l'égard du peuple algérien et qui ne lutte que pour ses droits légitimes à l'indépendance nationale.

D'autre part, les recettes du budget algérien pourraient être augmentées en revisant les impôts frappant les grandes sociétés françaises, financières et industrielles, qui exercent leur activité en Algérie, telles que les banques Mirabeau, Mallet, Vernes, Rothschild ou la Société lyonnaise des eaux, ou bien encore la Société de Pont-à-Mousson, dont on connaît les liens avec le groupe de Wendel... et nous en passons.

Ces trusts pillent et détroussent l'Algérie, et réalisent des surprofits scandaleux. Par exemple, le total des bénéfices avoués, qui sont loin de représenter les bénéfices réels, de treize de ces sociétés, qui s'élevaient en 1947 à 442.578.792 francs passent, en 1948, à 1.240.021.746 francs.

Bien entendu, ces bénéfices se traduisent par l'aggravation des conditions d'existence des populations algériennes.

Non seulement l'administration algérienne se fait la complice de ce pillage, mais, pour maintenir l'oppression économique de ces trusts qui sont les véritables maîtres de l'Algérie, le gouverneur Naegelen se distingue particulièrement en poursuivant sa politique de répression contre la population.

Ce ne sont pas les récents incidents sanglants de Mascara ou de Tadjmout qui peuvent nous faire espérer une atténuation de cette répression.

On n'hésite même plus à s'attaquer aux enfants! Nous rappelons pour mémoire un exemple de répression, pris parmi tant d'autres, de trois petits enfants de Saint-Cloud, en Oranie, qui, l'an passé, allaient pieds nus à travers la campagne, à la recherche d'une ânesse qui s'était égarée. Accusés de saboter le dispositif de sécurité d'une gare près de laquelle ils se retrouvèrent, ces enfants furent empoignés brutalement par les gendarmes et conduits en prison où ils restèrent quarante-huit heures. On alla jusqu'à refuser aux parents de leur apporter à manger. Ces « dangereux bandits », à eux trois, ne cumulaient pas vingt ans.

Ainsi l'on manque de crédits pour réaliser le plan de progrès social en Algérie, mais il y en a toujours pour construire des prisons dans lesquelles sont enfermés arbitrairement des enfants et des travailleurs et pour renforcer chaque jour le coûteux appareil de répression.

Par conséquent, en tenant compte de ces faits, nous voyons qu'il est possible à l'Algérie de trouver des crédits, non pas pour construire des prisons, mais pour construire davantage d'écoles, d'hôpitaux, et développer la politique hydraulique dans le cadre d'une juste politique de l'eau.

C'est pourquoi nous pensons que l'Assemblée adoptera l'amendement qui lui est proposé. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. le président de la commission. La commission, pour les motifs qu'elle a déjà donnés, repousse l'amendement.

M. le président. Quelqu'un demande-t-il la parole contre l'amendement ?...

Personne ne demande la parole pour une explication de vote ?...

Je mets aux voix l'amendement de Mlle Allemandi.

M. Egretaud. Je demande un scrutin.

M. le président. Je suis saisi d'une demande de scrutin présentée par M. Egretaud, au nom du groupe communiste.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en opèrent le dépouillement.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre de votants	122
Majorité absolue	62
Pour l'adoption	34
Contre	88

L'Assemblée de l'Union française n'a pas adopté.

Je suis saisi d'un amendement présenté par M. Egretaud et les membres du groupe communiste, qui reprend le texte de MM. Lechani, Bégarra et Piéri tendant à ajouter, après le sixième alinéa *a*):

« En outre, l'Algérie doit être exonérée de sa contribution militaire, dont le montant sera affecté spécialement au plan de scolarisation. »

La parole est à M. Egretaud, pour soutenir son amendement.

M. Egretaud. Je ne défendrai pas longuement l'amendement que le groupe communiste a déposé. Je souligneral simplement que cet amendement, retiré par le groupe socialiste et repris par nous, correspond à notre préoccupation constante.

Cette participation de l'Algérie aux charges militaires qui lui sont imposées ne se justifie en rien. Dans ces conditions, il est tout à fait normal que cette contribution, déjà réduite des deux tiers, soit entièrement supprimée.

Nous pensons, d'ailleurs, que nous ne serons pas seuls à voter cet amendement et que le groupe socialiste, en particulier, qui en a eu l'initiative, se ralliera à notre vote.

M. Coquart. Le groupe socialiste sait ce qu'il a à faire.

M. Bidet. Nous ferons ce que nous voudrons et nous n'avons pas de leçon à recevoir de vous!

M. le président. La commission ayant déjà fourni ses observations, je pense qu'elle maintient son point de vue

M. le président de la commission. La commission repousse l'amendement.

M. le président. Personne ne demande la parole contre l'amendement ?

Je vais mettre aux voix l'amendement de M. Egretaud.

M. Gabriel d'Arboussier. Je demande la parole pour une explication de vote.

M. le président. La parole est à M. d'Arboussier.

M. Gabriel d'Arboussier. J'ai écouté avec beaucoup d'attention les arguments donnés tout à l'heure et les appels faits pour que l'amendement présenté par M. Bégarra soit retiré.

On dit que cet amendement va à l'encontre d'un principe consistant à prescrire une contribution de tous les territoires à la défense de l'ensemble de l'Union française. Seulement il faut voir quelles sont les contributions, et ne pas s'arrêter simplement aux contributions portées sur un budget militaire. En supprimant les 900 millions imposés au budget de l'Algérie nous ne supprimons pas toute contribution de l'Algérie à la défense de l'Union française. Tout à l'heure M. le général Tubert citait le cas des anciens combattants algériens qui n'ont pas l'égalité des pensions; cela est vrai pour tous les territoires. N'est-ce pas là une contribution que cette économie faite tous les ans sur le dos des anciens combattants par le budget de l'Etat ? N'y a-t-il pas mille autres formes de contributions ? Monsieur Bidet, vous n'avez pas l'air de comprendre...

M. Bidet. Je voudrais savoir ce que vous entendez par « économie ».

M. Gabriel d'Arboussier. Il y a économie du fait qu'on ne paie pas aux anciens combattants d'outre-mer des pensions égales à celles des anciens combattants français.

M. Bidet. C'est inadmissible!

M. Gabriel d'Arboussier. C'est un fait; cela existe depuis des années et des années!

M. Bidet. Je dis que c'est inadmissible!

M. Gabriel d'Arboussier. C'est inadmissible mais réel. On pourrait trouver d'autres formes, et je pense que le système économique subsistant encore, le pacte colonial encore en vigueur, impose une contribution certaine à tous les territoires en faveur de la métropole.

M. Coquart. Vous mêlez tous les problèmes!

M. Gabriel d'Arboussier. Mais non, je ne mêle rien du tout! Je vous croyais un anticolonialiste, mon cher collègue, et je suis navré que vous estimiez ce régime colonial parfait sous toutes ses formes.

M. Coquart. Cela n'empêche pas qu'il y a des problèmes distincts.

M. le président. La parole est à M. d'Arboussier seul, messieurs, je vous en prie!

M. Gabriel d'Arboussier. Je renonce à convaincre M. Coquart et je continue.

Ce n'est donc pas la suppression, sur un budget militaire, d'une contribution, qui supprime toute contribution des territoires d'outre-mer à la défense de l'Union française.

La plus importante n'est-elle pas celle du sang ? Car on n'oubliera pas de rappeler les réservistes d'outre-mer et d'enrôler des recrues nouvelles en cas de guerre. N'y a-t-il pas tous les ans des soldats d'outre-mer dans l'armée ? C'est là, il me semble, une contribution importante et la garantie que le principe de la contribution des territoires d'outre-mer à la défense et de la France et de l'Union française reste pleinement respecté.

Je voterai cet amendement car il répond à l'orientation que je ne cesserai d'avoir: il faut, quand vous parlez d'égalité, que cette égalité s'applique dans tous les domaines, du point de vue des devoirs mais aussi du point de vue des droits. Tant que vous n'appliquerez pas ce principe, vous n'aurez pas fait l'Union française. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement de M. Egretaud.

M. Egretaud. Je demande un scrutin public.

M. le général Chevance-Bertin. Je demande également un scrutin public.

M. le président. Je suis saisi d'une demande de scrutin présentée par M. Egretaud au nom du groupe communiste et apparentés.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en opèrent le dépouillement.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre de votants	120
Majorité absolue	61
Pour l'adoption	35
Contre	85

L'Assemblée de l'Union française n'a pas adopté.

En conséquence, je donne lecture de l'ensemble de la proposition de résolution, compte tenu de la modification qui y a été apportée:

« L'Assemblée de l'Union française,

« Attentive aux immenses besoins d'équipement des territoires d'outre-mer;

« Soulignant l'effort louable de l'Algérie pour son équipement agricole, industriel et social;

« Considérant le retard considérable qui existe dans la réalisation des objectifs fixés au plan de progrès social algérien, faute de crédits suffisants,

« Demande à l'Assemblée nationale que soit alloué à l'Algérie, par le budget de la métropole, annuellement et à titre d'autorisation d'engagement de dépenses pour les quatre prochaines années:

« *a*) Une contribution supplémentaire de 3 milliards pour la réalisation du programme de scolarisation des enfants musulmans;

« *b*) Une contribution de 1 milliard pour l'équipement sanitaire;

« *c*) Une contribution de 1 milliard pour l'alimentation en eau potable des populations rurales ».

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'ensemble de la proposition de résolution ainsi modifiée.

(*La proposition de résolution, ainsi modifiée, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*)

— 9 —

PACTE DE L'ATLANTIQUE-NORD

Renvoi de la discussion d'une proposition.

M. le président. L'ordre du jour appellerait normalement la discussion de la proposition de M. le général Chevance-Bertin, président de la commission, et des membres de la commission de la défense de l'Union française, tendant à inviter le Gouvernement à saisir l'Assemblée de l'Union française des projets militaires consécutifs à la conclusion des accords de Bruxelles et à l'adhésion de la France au pacte Atlantique en ce qui touche l'organisation de la défense commune des territoires d'outre-mer et l'équipement économique et industriel de ces territoires en vue d'assurer la sécurité de l'Union française.

J'ai été saisi par M. le président de la commission d'une demande d'interversion des questions qui doivent être discutées ce soir.

La parole est à M. le rapporteur.

M. Laurent-Eynac, *rapporteur de la commission de la défense de l'Union française.* Messieurs, la question figurant à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui sous le n° 4 a trait à une proposition de la commission de la défense de l'Union française, invitant le Gouvernement a saisir votre Assemblée des projets militaires consécutifs à l'accord donné par la France au pacte Atlantique et à la signature que notre pays a apposée à l'accord de Bruxelles.

Etant donné les développements de quelque importance que comporte un tel sujet, il nous paraît imprudent de l'aborder à l'heure qu'il est, sous peine, évidemment, de le voir interrompre.

Dans ces conditions, la commission de la défense s'est mise d'accord avec les présidents et les rapporteurs des commissions des relations extérieures et de l'agriculture qui ont à rapporter les questions portant les numéros 5 et 6 de l'ordre du jour.

Ces deux discussions sont susceptibles d'être conduites à bonne fin avant la clôture de la séance d'aujourd'hui.

En conséquence, pour des raisons de bonne méthode, nous vous demandons de passer à l'examen des numéros 5 et 6 de l'ordre du jour et de réserver le numéro 4 afin de ne pas avoir à interrompre cette importante discussion.

M. le président. Notre collègue, M. Laurent-Eynac, nous propose de discuter immédiatement la proposition n° 5 et de réserver la proposition n° 4. Je vais consulter l'Assemblée sur cette proposition.

M. l'amiral Moullec. Quand viendra en discussion la proposition n° 4 ?

M. le président. Nous allons discuter maintenant des questions figurant à l'ordre du jour, mais, par respect pour l'Assemblée, je la consulte sur le fait de savoir si elle est d'accord sur la proposition de M. Laurent-Eynac.

Le temps dont nous disposons nous permettra d'avancer plus ou moins notre ordre du jour, mais, pour l'instant, je consulte l'Assemblée sur la proposition de M. Laurent-Eynac tendant à ne pas discuter ce soir la question n° 4.

(*L'Assemblée, consultée, décide de renvoyer la discussion.*)

— 10 —

TERRITOIRES SOUS TUTELLE ET TERRITOIRES NON AUTONOMES; TRAVAUX DE L'U. N. E. S. C. O.

Adoption d'une proposition.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de M. Julien et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés, tendant à inviter le Gouvernement à rechercher, d'accord avec l'Assemblée de l'Union française, les mesures propres à associer les territoires sous tutelle et les territoires non autonomes aux travaux de l'U. N. E. S. C. O., conformément à la résolution votée à la conférence de Beyrouth le 6 décembre 1948.

La parole est à Mme Lefaucheux, rapporteur de la commission des relations extérieures.

Mme Lefaucheux, *rapporteur de la commission des relations extérieures.* Mes chers collègues, je n'ai l'intention, ni de vous lire mon rapport sur la proposition de M. Julien — rapport auquel pourront se référer ceux d'entre vous que le sujet traité intéresse particulièrement — ni de vous faire un exposé des buts de l'U. N. E. S. C. O.; je tiens à épargner le temps toujours précieux des fins de session, et nous avons d'autre part, dans cette Assemblée, à plusieurs reprises, beaucoup parlé de l'U. N. E. S. C. O.

Je vous rappelle que, dès le début de nos travaux, nous nous sommes préoccupés de notre coopération avec l'institution internationale « pour l'éducation, la science et la culture ».

A la suite d'un échange de lettres entre notre président et le ministre des affaires étrangères, deux de nos collègues, MM. Julien et Griaule, ont été désignés à l'unanimité par notre Assemblée pour nous représenter dans la commission nationale de l'U. N. E. S. C. O.

En dehors de cette mesure, certains de mes camarades et moi-même avons déposé une proposition de résolution qui tendait à transformer en délégation de l'Union française la délégation française à l'U. N. E. S. C. O., et en « commission de l'Union française », la commission nationale française du même organisme.

Cette proposition de résolution est dépassée aujourd'hui. Elle présentait l'intérêt, mais aussi la faiblesse, de soulever un problème extrêmement complexe: celui de la représentation de l'Union française auprès d'un organisme international.

Ce n'est d'ailleurs pas sans mélancolie, en se rappellant notre vote unanime et certaines interventions comme celles de M. Savi de Tové et de M. Momo Touré, que l'on songe que cette proposition de résolution doit être rejetée dans le passé.

Nous n'avions pas tort, en tout cas, de nous préoccuper de cette coopération avec l'U. N. E. S. C. O. Nous n'avions pas tort, puisqu'à la conférence de l'U. N. E. S. C. O., à Beyrouth en fin 1948, la question de la participation des populations non autonomes, pour employer la terminologie des organisations internationales, au travail de l'U. N. E. S. C. O., a été posée d'une façon tout à fait précise.

Un texte a été adopté. Je vais vous le lire brièvement car il me paraît justifier complètement la proposition de M. Julien:

« La conférence générale..... invite les Etats membres chargés de l'administration de territoires sous tutelle et de territoires

non autonomes à collaborer avec l'U. N. E. S. C. O. pour servir ses objectifs et faciliter son activité dans ces territoires;

« Charge le directeur général de donner sur ce point, dans la limite des moyens dont il dispose, des avis aux Etats membres qui en feront la demande;

« Recommande: 1° que, dans la mise en œuvre du programme de 1949, l'U. N. E. S. C. O. accorde une attention constante aux problèmes de sa compétence qui se posent dans les territoires sous tutelle et dans les territoires non autonomes, et ceci en conformité des besoins et des traditions locales des populations de ces territoires et en collaboration avec les populations et les autorités autochtones;

« 2° Que l'U. N. E. S. C. O. continue à collaborer pleinement dans ce domaine avec les Nations Unies et, par l'entremise des Etats chargés de l'administration de territoires sous tutelle et de territoires non autonomes, avec les gouvernements de ces territoires eux-mêmes. »

M. Julien s'est étonné à très juste titre dans l'exposé des motifs de sa proposition que la délégation française à Beyrouth, qui a participé à la discussion de la résolution dont je viens de vous donner lecture — discussion qui n'a pas été simple, car d'autres propositions, en particulier celle des Etats-Unis, n'avaient pas été retenues tout d'abord — que la délégation française n'ait fait aucune référence au vote de notre Assemblée sur cette question précise de la coopération des populations dites « non autonomes » aux travaux de l'institution internationale.

Il est regrettable que la délégation française ait ainsi manqué l'occasion d'invoquer, au cours d'une conférence internationale, l'autorité d'un organisme aussi représentatif que le nôtre.

M. Alfred Bour. Très bien!

M. le rapporteur. L'explication qu'en donne M. Julien ne nous satisfait guère. Elle excuse la délégation elle-même, mais non le fait que notre proposition ne soit pas parvenue au ministère intéressé; elle n'était pas parvenue en tout cas, au moment de la conférence de Beyrouth.

M. Julien a donc déposé une nouvelle proposition, dont l'intérêt est plus actuel que jamais.

Plus actuel, parce que depuis la conférence de Beyrouth nous avons entendu le discours de M. Truman et son quatrième point; celui de M. Thorp, délégué des Etats-Unis au conseil économique et social, en mars dernier.

Tous les directeurs, les responsables des institutions spécialisées se sont réunis en un comité qui a établi un plan pour le développement des régions dites arriérées.

Et toute l'activité de certaines de ces organisations qui, tout récemment encore, était dirigée vers les pays victimes de la guerre, est maintenant orientée vers les régions arriérées. C'est dire que nous devons, au premier chef, nous intéresser aux travaux de ces institutions.

Par ailleurs, il nous semble que, toutes les fois qu'une question est évoquée devant un aéropage international, elle devrait l'être sous l'angle de l'Union française.

C'est ainsi que, parmi les rapports que publie l'Unesco, il en est un qui traite du rôle de la science dans l'éducation et la formation générale. Et parce que ce rapport émane de notre collègue M. Jacobson un chapitre spécial est consacré aux populations dont l'évolution culturelle nous intéresse particulièrement.

Par ailleurs, l'Unesco est actuellement présidée par M. Torrès-Bodet, personnalité extrêmement sympathique, à laquelle notre culture est très familière, et qui a une expérience exceptionnelle de la formation culturelle de populations peu développées. Nous désirons voir de près quelle impulsion M. Torrès-Bodet va donner à l'institution dont il a désormais la charge.

Je ne veux pas insister sur nos multiples raisons de coopérer avec l'Unesco, mais il faut signaler encore un point: la proposition de M. Julien sur laquelle vous allez avoir à vous prononcer, a un autre mérite que celui de son actualité: elle est extrêmement précise et limitée dans son objet. Elle tend à ce que le rapport demandé aux délégations qui vont participer à la prochaine conférence de l'Unesco, qui établira les méthodes de participation des populations dites « non autonomes », à cet organisme, ne soit pas étudié par les seuls services administratifs — ni la compétence ni la bonne volonté de ces services ne sont en cause — mais nous pensons que nous devons leur apporter une collaboration particulièrement précieuse. Et si nous avons travaillé au rapport présenté par la délégation française à la prochaine conférence, ce document acquerra une autorité particulière.

D'autre part, toutes les fois qu'un problème qui peut concerner l'Union française sera évoqué dans une conférence internationale, nous désirons que soient exposées nos conceptions de l'Union française.

Votre commission vous demande donc d'adopter la proposition de notre collègue M. Julien. (*Vifs applaudissements au centre et à gauche.*)

M. Alfred Bour. Très bien.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

M. Bidet, *rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.* Mesdames, messieurs, je n'ai rien à ajouter ni au rapport écrit, ni au commentaire verbal de Mme Lefaucheux.

La commission des affaires culturelles émet un avis très favorable à l'adoption de la proposition présentée par notre collègue M. Julien.

Si besoin en était, je donnerais d'autres explications. Celles qui sont déjà connues me semblent cependant suffisantes.

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Catrice.

M. Paul Catrice. Mesdames, messieurs et chers collègues, ayant été l'auteur et le rapporteur de la proposition adoptée à l'unanimité par notre Assemblée, le 2 juin 1948, je ne puis, évidemment, qu'applaudir à la proposition présentée actuellement par notre collègue, M. Julien, et qui est exactement, mais avec plus d'insistance, puisque *bis repetita placent*, dans le même sens que j'avais moi-même demandé.

Dans ma pensée le vote de cette proposition n'a pas que le but précis et limité qu'elle vise directement. Pour ma part, j'entends définir à nouveau avec insistance, parce qu'il faut continuellement revenir sur la même idée, notre position d'ordre général, à savoir que nous voulons que toute l'Union française participe à la vie internationale, en particulier dans le domaine culturel.

J'avais l'occasion de lire récemment — car on apprend beaucoup en lisant le *Journal officiel* — cette déclaration de M. Robert Schuman, ministre des affaires étrangères, lors du débat relatif au conseil de l'Europe dans le numéro du 9 juillet 1949.

Vous vous souvenez, mes chers collègues, que nous avions adopté une proposition tendant à ce que l'Union française fût représentée dans la délégation française au Conseil de l'Europe. L'Assemblée nationale n'a pas retenu la forme sous laquelle nous avions présenté notre demande mais nous a donné satisfaction sous une autre forme qui a pu répondre au désir de la plupart d'entre nous en nous donnant satisfaction pour l'essentiel. Un amendement de M. Senghor, adopté par l'Assemblée nationale, précise, en effet, qu'il y aura obligatoirement un élu d'outre-mer dans chacune des deux parties de la délégation française, l'une élue par l'Assemblée nationale, l'autre par le Conseil de la République. Et à M. Senghor qui avait proposé cet amendement qui fut accepté et voté, par l'Assemblée nationale, M. le ministre des affaires étrangères répondait:

« Le représentant du Gouvernement français au sein du conseil des ministres et les délégués de la France au sein de l'assemblée européenne se souviendront qu'ils ne sont pas uniquement des représentants de la métropole mais que leurs responsabilités s'étendent à l'ensemble de l'Union française, laquelle est solidaire dans toutes ses parties.

« Notre constitution le dit et nous le savons, et nous l'exprimons tous les jours; il n'y a pas de bien-être possible pour une fraction quelconque de cette Union — l'Union française — serait-ce la métropole, si une autre partie souffre. »

M. Schuman mettait donc nettement l'accent sur cette solidarité et sur cette coordination de l'Union française.

Je suis donc, pour ma part, très heureux de m'associer à cette proposition. Cette proposition sera-t-elle utile, aura-t-elle une suite favorable ? Si je me référais simplement à ce que disait hier, dans une commission à laquelle j'étais présent comme invité, notre collègue M. Alduy, je pourrais un peu hésiter. M. Alduy disait en effet que nos propositions ne se révélaient pas très efficaces, que le Gouvernement ne tenait aucun compte de nos avis et que de toute façon c'était toujours la France métropolitaine qui parlait seule au nom de l'Union française.

Dans une proposition concernant la Déclaration universelle des droits de l'homme, j'avais demandé que soit proclamée solennellement cette Déclaration, que la convention sur le génocide soit ratifiée, non pas seulement au nom de la métropole, mais au nom de toute l'Union française, c'est donc une question analogue à celle qui vous est présentée aujourd'hui. La commission qui, sauf l'opposition traditionnelle de nos collègues communistes, semblait tout à fait favorable, a quand même remis cette question à plus tard afin d'éclaircir et d'approfondir davantage la question.

Mais je me permettrai au moins d'ouvrir une parenthèse pour demander avec insistance, car il s'agit d'une question très importante, que si avant notre rentrée en octobre ou novembre, le Gouvernement avait l'intention de ratifier cette convention sur le génocide, il donnât à l'Union française cette marque de bonne volonté de la ratifier non pas seulement au nom de la métropole mais aussi au nom de l'Union française évidemment, comme nous le demandions, après accord avec les Etats associés.

Je voudrais aussi soulever une autre question, concernant l'organisation défectueuse de la suite à donner à nos propositions, M. Julien et Mme Lefaucheux l'ont justement souligné. Il semble qu'il y ait là encore bien des déficiences. En effet, précisément à propos de la conférence de Beyrouth qui devait se tenir en novembre dernier, j'étais allé voir, au début d'octobre, les personnes compétentes du ministère des affaires étrangères et j'avais insisté sur la proposition votée à l'unanimité par notre Assemblée.

On m'a répondu que le Quai d'Orsay n'était pas saisi officiellement et je ne comprends vraiment pas comment le secrétariat général du Gouvernement n'avait pas saisi le ministère directement intéressé.

Je ne comprends pas non plus — je me permets de le dire simplement — la position de certains qui n'étaient sans doute pas saisis officiellement, mais qui étaient tout de même au courant, puisqu'ils avaient reçu ce texte et qui, par une sorte de formalisme que pour ma part je regrette, se sont contentés de le mettre dans leur dossier. Cette attitude me rappelle celle de ce général de Napoléon, Grouchy, si je ne me trompe, qui n'était pas parti au combat parce qu'il n'avait pas reçu d'ordre. Je trouve cette attitude déplorable car, ainsi que Mme Lefaucheux l'a souligné tout à l'heure, une occasion extrêmement importante était offerte de souligner devant l'aéropage des Nations Unies et devant celui de l'Unesco combien nous voulions travailler effectivement à la construction solide, durable et efficiente de l'Union française.

Il sera d'un très grand intérêt, mes chers collègues, que l'Union française participe ainsi directement aux travaux de l'Unesco. Mme Lefaucheux vous a mis au courant de certains travaux de cet organisme et vous vous rappellerez peut-être la proposition que j'ai déposée et que l'Assemblée a votée il y a quelques semaines, sur l'éducation de base ou la culture populaire.

Or, j'ai remarqué un peu partout que cette question — une des plus importantes étudiées et discutées à l'Unesco — suscitait un énorme intérêt dans les territoires d'outre-mer aussi bien qu'en Afrique du Nord. J'en ai eu des échos tant à Alger et Rabat qu'à Dakar et Brazzaville. J'ai constaté que cette question d'éducation de base était sérieusement étudiée et que l'on voulait travailler en étroit accord avec l'Unesco à ce sujet. C'est là un des points précis qui marque l'intérêt de la proposition de M. Julien.

Je voudrais vous signaler d'un mot l'importante conférence sur l'éducation des adultes qui a eu lieu au Danemark il y a quelques semaines, conférence organisée par l'Unesco et pour l'inauguration de laquelle M. Torres-Bodet a prononcé un remarquable discours.

A ma connaissance, il n'y eut aucun représentant de l'Union française d'outre-mer et c'est, à mon avis, déplorable.

J'espère vivement que le Gouvernement et les autorités qualifiées voudront bien cette fois apporter un peu plus de bienveillante attention à nos travaux et, surtout, leur donner une réponse efficace. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à Mme Caffot.

Mme Caffot. J'ai demandé à notre collègue M. Catrice la permission de l'interrompre, mais il ne m'a pas entendue...

M. Paul Catrice. Je vous prie de m'en excuser.

Mme Caffot. ...Je tenais simplement à lui faire remarquer que lorsqu'il a dit que l'Union française était représentée à l'U. N. E. S. C. O., et plus particulièrement au Conseil Européen, cette représentation n'était pas complète. En effet, on accepte que l'Union française soit représentée, mais on ne comprend pas les départements d'outre-mer dans cette représentation, or, c'est extrêmement limitatif. Il n'y a donc que l'A. O. F., l'A. E. F., Saint-Pierre et Miquelon et les territoires du Pacifique. Je considère que c'est insuffisant, puisque je crois même qu'il n'y aura que trois représentants.

C'est la précision que je voulais apporter à notre collègue M. Catrice et à l'Assemblée.

M. le président. La parole est à M. Alduy.

M. Alduy. Mesdames, messieurs, je serai extrêmement bref. Je tiens simplement à préciser d'une manière pratique un certain nombre de points. Je pense que la proposition qui vous est soumise est une illustrations de ce fait qu'il est extrêmement difficile de faire pénétrer l'esprit union française dans tous les milieux, y compris dans les milieux gouvernementaux.

De quoi s'agit-il ?

Nous avons à la commission nationale de l'U. N. E. S. C. O. deux délégués de l'Union française, chiffre équivalent à celui de la délégation de l'Assemblée nationale ou du Conseil de la République.

Mais, en partant de cette représentation extrêmement minoritaire, nous sommes arrivés à cette situation qu'à la conférence de Beyrouth il n'y avait pas un seul représentant de l'Union française en tant que telle: ni M. Griaule, ni M. Julien n'ont participé aux travaux de cette conférence. Comme les représentants du Gouvernement — parce qu'ils ignorent ce qu'est l'esprit de l'Union française — n'avaient pas le moins du monde tenu compte de la proposition du groupe M. R. P. — dont on ne sait pas exactement ce qu'elle est devenue — il est évident que nos représentants se sont trouvés désarmés quand il s'est agi de rechercher les solutions à appliquer du point de vue de l'U. N. E. S. C. O. aux territoires dits dépendants.

J'ouvre ici une parenthèse à l'usage de Mme Caffot. Je pense que l'expression « territoires dépendants » n'est pas prise au sens strict de la Constitution française, mais dans le sens de la terminologie courante de l'O. N. U. et que par conséquent elle doit normalement embrasser toutes les composantes de l'Union française.

Telles sont les bases du problème qui nous occupe aujourd'hui.

Que désirons-nous ?

Nous voulons d'abord, essentiellement, permettre qu'à la conférence de Florence en 1950 l'Union française apparaisse en tant que telle, c'est-à-dire qu'elle ait ses représentants.

Nous voulons d'autre part que cette délégation française dans laquelle il y aura vos représentants apporte à la conférence des solutions préparées, claires, précises, méthodiques, sur tous les problèmes de la compétence de l'U. N. E. S. C. O. J'ouvre une seconde parenthèse: la compétence de cet organisme s'est beaucoup élargie au cours de ces derniers mois sous l'influence de son nouveau président, M. Torrès-Bodet; elle a tendance à dépasser de beaucoup le cadre culturel pour s'étendre au domaine social et comme l'a dit madame Lefaucheux, à aborder par le biais des problèmes s'apparentant au quatrième point du plan Truman.

Nous demandons, enfin, que les solutions ainsi préparées, mûrement réfléchies le soient en accord, l'expression figure dans le texte de votre proposition, avec l'Assemblée de l'Union française.

Voilà exactement ce que nous voulons. Qu'il me soit alors permis de formuler le vœu que cette proposition ne reste pas lettre morte, comme le disait M. Catrice tout à l'heure.

Je crois qu'il serait utile que les présidents des deux commissions intéressées, la commission des affaires extérieures et la commission des affaires culturelles, veuillent bien suivre cette proposition dans les dédales des différents ministères et que l'on constitue, même pendant les vacances si c'est nécessaire, un groupe de travail auquel pourraient appartenir des représentants de ces deux commissions pour que nous apportions au Gouvernement de la République française des solutions concrètes.

M. Paul Catrice. Très bien !

M. Alduy. Je suis pour ma part, parfaitement et irréductiblement hostile à des textes de proposition vagues qui ne sont pas accompagnés de solutions précises et concrètes.

Voilà exactement le vœu que je formule. (*Vifs applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Savi de Tové.

M. Savi de Tové. Mesdames, messieurs, par la proposition qui nous est soumise, tendant à inviter le Gouvernement français à intéresser les territoires sous tutelle et les territoires non autonomes aux travaux de l'U. N. E. S. C. O., nous reconnaissons le souci manifeste de l'auteur de cette proposition en faveur d'une collaboration des territoires d'outre-mer avec l'U. N. E. S. C. O., institution internationale.

Nous apprécions également l'action fort louable que ne cesse de développer cette institution en faveur de l'éducation, de la science et de la culture, non seulement dans les pays disposant de larges moyens ou de vastes possibilités, comme l'Europe ou l'Amérique, mais aussi dans les terres lointaines administrées par les grandes nations.

Il va sans dire que la voix de nos territoires d'outre-mer ne saurait se faire entendre auprès de l'U. N. E. S. C. O. qu'à travers la France, sous forme d'une commission chargée de prendre une part active aux travaux de cette institution spécialisée, et d'en faire profiter ensuite nos territoires sous tutelle et les territoires non autonomes.

Au moment où la France s'efforce de développer l'instruction dans les territoires d'outre-mer, le monde civilisé attend du Gouvernement français, ainsi que vient de nous le dire Mme Lefaucheux, une suggestion vraiment hardie, à l'avantage de tous les peuples de l'Union française et cela, afin que les populations de ces territoires puissent élever leur niveau de vie, conformément aux conditions du monde moderne.

Dans les pays non-autonomes, aussi bien que dans les territoires sous tutelle, la France a reconnu le principe de la primauté des intérêts des populations autochtones. Inutile de vous dire ici que parmi les points essentiels sur lesquels nous voudrions demander à la France de porter son

attention particulière et paternelle, comptent principalement le respect des traditions locales de nos populations et le développement de l'instruction à tous les points de vue.

C'est dans cet esprit que je vous demande, mesdames, messieurs, de voter, à l'unanimité, la proposition qui nous est soumise. (*Applaudissements.*)

M. Bidet, *président de la commission.* Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission. Je me suis promis de ne pas vous infliger un long discours, mais je voudrais cependant vous exposer deux considérations. La première est celle-ci: la proposition qui vous est faite est la suite normale de celle présentée par le groupe M. R. P. en mai dernier. Cette proposition du groupe M. R. P. devint la proposition de l'Assemblée le 2 juin 1948. Elle fut votée à l'unanimité. Elle demandait de: « Transformer la commission nationale pour l'U. N. E. S. C. O. en commission de l'Union française, dans laquelle les Etats, territoires, départements de l'Union française seront représentés de façon assez large pour y faire figurer chacune des civilisations de l'Union française ».

Si bien qu'il y a dans notre proposition d'aujourd'hui rappel de la proposition antérieure, avec les regrets que cette proposition se soit égarée dans on ne sait quel carton.

Si la proposition initiale n'avait pas connu ce mauvais sort, nous aurions évité cette sorte d'humiliation que nous avons connue à Beyrouth. La faute est imputable au Gouvernement et non à notre Assemblée, qui avait eu raison en formulant sa proposition; il est nécessaire de le dire pour que soit mise en évidence la valeur de ses travaux.

Deuxième observation tendant à souligner le but très précis de la proposition. Nous demandons que, d'accord avec l'Assemblée de l'Union française et la commission nationale de l'Unesco, le Gouvernement recherche les mesures propres à associer les territoires sous tutelle et les territoires non autonomes aux travaux de l'Unesco.

Nous avons volontairement limité notre objectif pour l'atteindre plus facilement. Je pense que ces explications données, va se réaliser, dans cette enceinte, l'unanimité que nous avons connue à la commission. (*Applaudissements.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?

La discussion générale est close.

Je consulte l'Assemblée sur le passage à la discussion de la proposition. (*Assentiment.*)

Je donne lecture de la proposition :

« L'assemblée de l'Union française, soucieuse de voir réalisés les vœux formulés dans la résolution votée par la conférence de Beyrouth, le 6 décembre 1948, regrette que sa proposition du 2 juin 1948 n'ait pas eu de suite et invite le Gouvernement à rechercher, d'accord avec l'assemblée de l'Union française et la commission nationale de l'Unesco, en vue de la prochaine conférence, les mesures propres à associer les territoires sous tutelle et les territoires non autonomes aux travaux de l'Unesco. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition.

(*La proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*)

— 11 —

ALGERIE, EQUIPEMENT, DEVISES

Discussion d'une proposition.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de MM. Cianfarani et Meyer, tendant à l'augmentation du contingent de devises (E. R. P.) attribué à l'Algérie pour son équipement agricole et industriel.

La parole est à M. le rapporteur.

M. Schock, *rapporteur de la commission du plan, de l'équipement et des communications.* Mesdames, messieurs, l'avenir économique de l'Afrique du Nord est essentiellement fonction de son agriculture. Cette considération suffit à elle seule pour en déduire que la prospérité de cette fraction importante de l'Union française ne sera assurée que par l'intensification de la production agricole permettant d'envisager un jour une exportation partielle de ses produits.

Mais avant tout, il me faut attirer votre attention sur l'accroissement de cette population qui, en 1946, se chiffrait déjà à 8.930.000 habitants. D'ailleurs, la mission que notre Assemblée a désignée pour étudier le problème des secteurs d'amélioration rurale vous exposera plus longuement ce grave problème posé par cette population et je ne pense pas que M. Cazelles, président de cette mission, me tiendra rigueur de citer dès aujourd'hui des chiffres qu'il nous a donnés en commission au cours d'un premier exposé, chiffres qui, par leur brutalité, vous prouveront l'acuité de ce problème. En 1871, population de 2.400.000 habitants cultivant une superficie de 2.450.000 hectares, ce qui donnait environ 5 quintaux par habitant. En 1940, pour une population de 7 millions d'habitants, la superficie n'était plus que de 3.200.000 hectares, soit environ 2 quintaux 40 par habitant.

Par conséquent, c'est indiscutablement le problème agricole qu'il faut résoudre; aussi d'ores et déjà, avant même la présentation au Parlement d'un plan définitif de modernisation et d'équipement, des efforts ont été entepris dans ce sens.

M. Naegelen, gouverneur général de l'Algérie, disait dans un de ses discours de l'an dernier: « On libère l'homme d'abord lorsqu'on fait surgir l'eau, on libère l'homme lorsqu'on fait surgir les récoltes ».

L'un des moyens les plus efficaces pour atteindre cet objectif est, sans conteste possible, la mécanisation de l'agriculture. Dans ce but, en juillet dernier, l'Assemblée de l'Union française avait déjà voté, à l'unanimité, une proposition de résolution tendant à faire doter l'Algérie de l'équipement agricole dont elle a toujours un impérieux besoin, et consistant notamment en tracteurs, charrues, moissonneuses-batteuses, etc.

La proposition envisageait en outre l'attribution de devises, permettant l'importation d'un contingent de matériel étranger devant compléter, en partie, les livraisons de matériel français dont la fabrication, en très nette augmentation, est cependant encore insuffisante.

Dans l'avis qu'elle est appelée à donner, la commission de l'agriculture vous exposera les raisons majeures d'ordre technique justifiant et commandant l'urgence de l'équipement de l'agriculture nord-africaine, tant en matériel de construction française qu'en matériel complémentaire d'importation.

Il appartient à la commission du plan de vous dire si la proposition de résolution votée l'an dernier a été suivie d'effets. L'Algérie a-t-elle obtenu les crédits et devises indispensables sollicités ?

La réponse n'est pas absolument négative, mais l'importance de l'aide accordée pendant la première année d'application du plan Marshall n'est pas en rapport avec ce que nous pouvions espérer, en raison du bien-fondé de notre demande.

Aussi bien, et pour les mêmes motifs, le 17 novembre 1948, M. le gouverneur général de l'Algérie, dans son discours d'ouverture de la session de l'Assemblée algérienne, soulignait les difficultés rencontrées dans la réalisation de l'important programme de machinisme agricole envisagé.

« Malheureusement, disait-il, nos possibilités en devises ayant été particulièrement réduites, l'exécution de ce programme a été à peine ébauchée. Il représente un objectif que l'Algérie devra s'efforcer d'atteindre dans les années à venir ».

Dans la séance du 29 décembre 1948 de cette Assemblée, notre ancien collègue, M. Flinois, rapporteur général de la commission des finances, déclarait à son tour dans son rapport sur le budget extraordinaire de l'Algérie:

« ...au cours des six derniers mois qui viennent de s'écouler, l'Algérie n'a reçu, dans le cadre du plan Marshall, que des crédits qui ne lui ont permis d'acquérir que des approvisionnements de matières premières, de carburants, de charbon, simplement nécessaires au maintien de ses activités productives.

Par ailleurs, il ajoutait:

« Il est cependant prévu que, pour la première année d'application du plan Marshall, du 1er avril 1948 au 30 juin 1949, l'Algérie pourra disposer, sur les 50 millions de dollars environ qui doivent lui être attribués, de 7.500.000 dollars pour l'achat de matériel d'équipement et 2.900.000 dollars pour l'achat de pièces de rechange pour l'industrie et l'agriculture. Nous aurions souhaité davantage.

« Je voudrais pourtant que l'on nous fasse confiance, que l'on comprenne, dans la métropole, que pour atteindre les objectifs qui sont ceux du plan Marshall, et qui ont pour l'Algérie un caractère impératif puisque l'avenir même de ce pays en dépend, il est indispensable que de plus larges possibilités d'achat nous soient ouvertes ».

Ces appels pressants de l'Assemblée algérienne ont-il été plus efficaces que ceux lancés quelques mois auparavant par l'Assemblée de l'Union française ?

Voici, traduits en chiffres, d'une part les efforts financiers consentis par l'Algérie pour l'exercice 1949, et, d'autre part, l'aide financière consentie par la métropole, notamment par le jeu des fonds de contrepartie du plan Marshall.

Au cours de sa session de décembre 1948, l'Assemblée algérienne a affecté au plan d'équipement et inscrit à son budget extraordinaire un crédit de:

23.688 millions moins 900 millions (abattement ultérieur), soit 22.788 millions.

Le concours financier de la métropole, théoriquement fixé à l'origine à 18 milliards, a été ramené à 15 milliards et ne semble pas définitif.

Le montant des investissements publics prévus s'élève donc à un total de:

22.788 millions plus 15, soit: 37.788 millions.

Il est normal de tenir également compte des investissements du secteur privé pouvant être approximativement fixés à 20 pour 100 du chiffre précédent, soit 7.500 millions.

Le montant global des investissements publics et privés serait, en conséquence, de:

37.788 plus 7.500 millions, soit 45 milliards.

En regard de cette somme et sur les 45 milliards d'aide de la métropole, les attributions de devises consenties à l'Algérie en vue de son équipement agricole et pièces de rechange s'élèveraient à 2 millions 673.000 dollars U. S. A., ainsi répartis:

1er avril 1948 au 30 septembre 1948	500.000
1er octobre 1948 au 30 décembre 1949	2.153.000
1er janvier 1949 au 30 mai 1949	20.000
Total	2.673.000

Toutefois, suivant les derniers renseignements puisés au *Bulletin des informations relatives au plan Marshall*, de mai 1949, les crédits en dollars mis à la disposition de l'Algérie pour l'ensemble de l'exercice 1948-1949 (c'est-à-dire cinq trimestres) seraient de 6 millions de dollars ainsi répartis:

1er avril 1948 au 30 juin 1948: 500.000.

1er juillet 1948 au 30 juin 1949: 5.500.000.

En faisant état de ce dernier chiffre et en le comparant à celui de 7.500.000 plus 2.900.000, soit 10.400.000, sinon promis par la métropole, du moins espéré par l'Assemblée algérienne, on constate déjà une différence en moins de:

10.400.000 moins 6.000.000 = 4 millions 400.000 dollars.

Notre commission a pensé qu'il serait très utile de faire une comparaison entre les données que chacun de nous peut trouver dans le premier rapport de la commission de modernisation des territoires d'outre-mer (plan prévu pour les T. O. M., non compris l'Indochine et l'Afrique du Nord) avec les chiffres que nous venons de vous citer plus haut.

Nous trouvons dans ce rapport, pour la première tranche quinquennale 1947-1951, des investissements totaux de l'ordre de 155 milliards de francs (103.270 millions pour le secteur public et 51.780 millions pour le secteur privé).

Pour la même période, la somme des devises considérées comme nécessaire était de 191.850.000 dollars pris comme monnaie de compte, ou 23 milliards de francs 1946. Il était donc admis que 15 p. 100 des crédits devaient être valorisés en dollars.

Si nous tenons compte de ce pourcentage dans notre discussion d'aujourd'hui, nous devrions donc envisager, en face de 45 milliards d'investissements publics et privés en Algérie pour cinq trimestres, un crédit de devises de l'ordre de 6 milliards 700 millions de francs 1949, soit, avec la parité actuelle du dollar à 330 francs, environ 20 millions de dollars. Cela nous donne pour quatre trimestres de l'exercice 1949, 16 millions de dollars. Toutefois, on peut admettre que l'Algérie est, d'une part, nettement plus équipée que la moyenne des territoires d'outre-mer, mais que, d'autre part, l'augmentation de la population requiert un effort spécial d'équipement, notamment agricole, en vue des impérieux besoins alimentaires.

Ces deux considérations, qui agissent en sens contraire, peuvent être interprétées par le coefficient 3/4 et ainsi que 16 millions de dollars se réduisent à 12 millions. En attribuant ces 12 millions de dollars à l'Algérie, le Gouvernement de la République se conformerait à l'esprit qui a présidé à l'élaboration du plan Monnet. Tous ces chiffres se passent de commentaires. Il ne faut pas pénaliser l'Algérie qui fait un plus grand effort que les autres territoires pour son équipement.

En conclusion, votre commission du plan estime que, indépendemment de ces 10.400.000 dollars, dont l'attribution était largement justifiée et même jugée insuffisante, il y a lieu d'attribuer à l'Algérie un contingent supplémentaire de 5 millions de dollars qui contribuera à donner un nouvel essor à l'agriculture algérienne en lui permettant, dès cette année, d'engager et poursuivre la prochaine campagne agricole dans des conditions de plus en plus favorables.

Elle vous demande, en conséquence, de voter la proposition suivante:

« L'Assemblée de l'Union française, considérant le retard d'équipement agricole et industriel dont l'Algérie a souffert pendant les quatre années de guerre, et l'impérieuse nécessité d'accroître rapidement sa production, notamment en produits alimentaires, pour sa population en constante progression;

« Demande instamment au Gouvernement de la République de vouloir bien reconsidérer la répartition des devises relevant du plan Marshall et d'attribuer à l'Algérie un contingent supplémentaire d'au moins cinq millions de dollars, pour son équipement agricole au titre de l'exercice 1949 ». (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Meyer, rapporteur pour avis de la commission de l'agriculture.

M. Alfred Bour. Je demande la parole pour une motion d'ordre.

M. le président. Vous avez la parole.

M. Alfred Bour. Mes chers collègues, nous avons à fixer l'ordre du jour de la séance de demain, mais peut-être pouvons-nous jeter un coup d'œil, à la suite de la conférence des présidents, sur celui de la semaine prochaine, qui peut être la dernière avant notre séparation.

Or, cette fixation de l'ordre du jour ne se fera peut-être pas — si j'en crois certaines confidences qui m'ont été faites — sans certaines interventions qui peuvent être longues.

Je ne verrais, en ce qui me concerne, aucun désavantage à ce que l'ordre du jour soit dès maintenant fixé et, en cela, je suis d'ailleurs l'interprète de la commission du règlement qui m'en a donné mandat et qui désire, d'une manière générale, que la fixation de l'ordre du jour ne soit pas réservée aux dernières minutes de la séance car — nous en avons eu l'exemple plusieurs fois dans le présent mois — cette manière de faire nous conduit à dépasser les dix-neuf heures fatidiques.

M. le président. Monsieur Bour, j'avais l'intention de prendre, dans un instant, cette initiative. Je voulais donner la parole à M. Meyer, rapporteur pour avis, mais proposer ensuite à l'Assemblée de ne pas entamer la discussion générale qui risque d'être fort longue. M. Meyer a pris l'engagement d'être aussi bref que possible; et cette discussion sera ainsi suffisamment amorcée pour que, la prochaine fois, la discussion générale puisse s'engager.

Par ailleurs, je suis obligé de contredire M. Bour en ce qui concerne l'ordre du jour. Nous sommes aujourd'hui jeudi, c'est demain soir que sera fixé l'ordre du jour de la semaine prochaine. Le délai d'une demi-heure que j'ai prévu pour les interventions éventuelles sur l'ordre du jour de la séance de demain me paraît largement suffisant.

M. Alfred Bour. Monsieur le président, lorsque j'ai demandé la parole, cette demande fut motivée par l'intervention d'un de mes collègues qui était venu me demander avis, en ma qualité de président de la commission du règlement, sur une motion préjudicielle concernant l'ordre du jour de demain.

Sur cette motion, par conséquent, risquait de s'instaurer un long débat qui aurait pu nous entraîner au delà de dix-neuf heures.

M. Antonini. Je confirme les paroles de M. Bour.

M. le président. Sous le bénéfice de ces observations, je donne la parole à M. Meyer pour donner l'avis de la commission de l'agriculture.

M. Meyer, *rapporteur pour avis de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts.* Mesdames, messieurs, conformément aux observations de M. le président, je m'efforcerai d'être le plus bref possible pour permettre de terminer cette séance dans les délais normaux.

Je veux toutefois vous rappeler très rapidement quelques points d'une extrême importance en ce qui concerne l'avenir non seulement de l'Algérie, mais de toute l'Afrique du Nord.

On vous a déjà souligné le déséquilibre profond qui existait entre la production et la consommation des céréales dans ces territoires.

Pour remédier à cette situation anormale, il s'agit de prendre les dispositions urgentes qui permettront d'y pallier.

Comment atteindre ce résultat ? Par une augmentation des rendements.

Je n'ai pas à vous convaincre que l'agriculture est la première des industries, non seulement de l'Algérie, mais de l'Afrique du Nord et qu'elle est à la base de tout progrès, qu'ils soient d'ordre économique ou social.

Or, pour augmenter les rendements, il n'est qu'une façon de procéder: généraliser les méthodes de culture rationnelle, qui ont déjà fait leurs preuves, non seulement en Algérie, mais dans toute l'Afrique du Nord.

Ces méthodes de culture rationnelles consistent particulièrement dans la pratique de travaux préparatoires judicieusement effectués, notamment, surtout, l'exécution de labours profonds suivis de façons superficielles nombreuses.

Sur ce chapitre, je ne pourrai mieux faire que de vous lire l'opinion d'un technicien de grand talent, M. Bœuf, auquel je tiens à rendre un public hommage, et qui, en Tunisie, a accompli une œuvre admirable et a imprimé à l'agriculture de l'Afrique du Nord un essor considérable.

M. Bidet. D'accord.

M. le rapporteur pour avis. Voici ce que dit M. Bœuf dans son récent ouvrage « Recherche et expérimentation en agriculture », en ce qui concerne ces méthodes culturales — je signale que M. Bœuf est actuellement directeur du centre de génétique à l'office de la recherche scientifique —: « ...dans les régions semi-arides

du Nord de l'Afrique (300 à 400 millimètres de pluie), la nécessité de constituer un bon approvisionnement du sol en eau pour obtenir des rendements satisfaisants de blé a conduit les agriculteurs européens à adopter l'assolement biennal de blé-jachère et à exécuter pendant les quinze mois que dure cette jachère, d'abord un labour profond qui fait pénétrer la pluie, puis de nombreuses façons superficielles qui laissent la couche superficielle, sur une dizaine de centimètres, très meuble et sèche, ce qui empêche très efficacement l'évaporation dans les couches sous-jacentes ».

Cependant, mesdames, messieurs, la pratique de cette méthode qui parait simple est, en réalité, beaucoup plus compliquée.

Il s'agit d'avoir les moyens de traction qui permettent précisément d'effectuer ces travaux. Or, il n'y a que le tracteur qui puisse les exécuter et permettre aux agriculteurs de les exécuter dans des conditions convenables.

En effet, seul le tracteur peut supporter et fournir les efforts considérables qui sont demandés pour la réalisation de ces méthodes culturales.

En France, on a mécanisé l'agriculture pour remplacer surtout les chevaux et les bœufs par des tracteurs, par des machines. En Algérie, je le souligne dans mon rapport, le problème ne se présente pas de la même façon. La mécanisation a pour objet d'effectuer des travaux qu'il est impossible d'exécuter avec d'autres moyens. Ces méthodes, relatives aux façons préparatoires, ont été, je dirai, découvertes et mises en pratique par les agriculteurs eux-mêmes. Ils ont déterminé de façon empirique dans quelles conditions il fallait travailler pour avoir les meilleurs rendements. Cette méthode empirique a naturellement été confirmée par l'étude scientifique, dont les travaux de M. Bœuf pour la Tunisie, de M. Miège pour le Maroc sont un exemple.

Mesdames et messieurs, je n'insisterai jamais assez — et je parle au nom de la commission de l'agriculture — pour vous dire toute l'importance que revêt ce problème. Il ne suffit pas de dire que l'agriculture est la première des industries: il s'agit de faire en sorte qu'elle soit vraiment la première et, dans ce domaine, l'effort n'a pas été suffisant jusqu'à ce jour.

Dans son rapport, M. Schock nous a exposé des chiffres; il nous a parlé de dollars; il nous a parlé de l'effort du budget de l'Algérie et de l'effort du budget métropolitain. Mais, dans ce domaine, et pour le moment, nous demandons des dollars pour attendre le jour où l'industrie française sera en mesure de faire face aux besoins, non seulement de l'agriculture métropolitaine, mais encore de l'agriculture algérienne et nord-africaine.

Pour vous signaler davantage encore l'importance que revêt la mécanisation, je tiens à vous dire les espoirs considérables qui sont permis pour l'avenir.

En effet, pour la métropole, le plan quadriennal a prévu que l'augmentation des rendements envisagés, tant du fait de l'amélioration de la technique que de la pratique culturale pourrait être de l'ordre de grandeur de 25 p. 100. En Algérie, ce ne sera pas du 25 p. 100, mais du 100 p. 100, du 200 p. 100 et nous espérons même obtenir davantage.

Pour vous apporter une démonstration par les chiffres, je vous donnerai simplement un aperçu des résultats obtenus d'une part en culture européenne (et j'entends par là celle pratiquée par un certain nombre d'agriculteurs musulmans et par les agriculteurs européens), et, d'autre part, en culture purement musulmane, c'est-à-dire pratiquée par les fellahs.

Voici ces résultats. Je ne vous citerai que quelques chiffres, car il serait trop long de vous préciser tous ceux du rapport:

En premier lieu, je citerai les rendements obtenus en culture européenne et, en second, ceux obtenus en culture indigène.

Pour 1938, rendement à l'hectare: 8,4 quintaux, contre 3,8 (par conséquent, plus de deux fois supérieur en ce qui concerne la culture européenne);

Pour 1940: 6,2 contre 1,8 (c'est-à-dire un coefficient de trois fois supérieur pour la première culture);

Pour 1944: 5 contre 1,8 (soit presque plus de trois fois);

Pour 1948: 8,5 contre 4,5 (c'est-à-dire encore environ deux fois plus de quintaux à l'hectare).

Dans ces conditions, les chiffres seuls vous apportent la preuve indiscutable que les rendements peuvent, non seulement être doublés, mais augmentés dans des conditions très considérables.

Comment faire pour arriver à ces résultats ?

Il s'agit d'équiper d'abord les coopératives.

A la rentrée, notre collègue M. Cazelles, vous fera un rapport au nom de la mission qui a été envoyée en Afrique du Nord, en Algérie notamment. Il vous dira dans quelles difficultés se débattent les présidents des coopératives pour obtenir du matériel. Si je vous donnais quelques chiffres, ils seraient édifiants, mais je puis veus dire que, dans le département de Constantine — que je prends simplement en exemple — il y a près de soixante demandes de coopératives ayant besoin d'un ou plusieurs tracteurs et, qu'à l'heure actuelle, ces coopératives n'ont, au cours de l'année écoulée, obtenu dans l'ensemble que quinze tracteurs seulement, ce qui est nettement insuffisant car, pendant les mois, les années que nous perdons à ne pas nous équiper, il arrive parfois que nous soyons obligés d'importer des céréales.

Espérons, cette année, ne pas être dans cette obligation. Or, tout dollar, importé en Algérie ou en Afrique du Nord sous forme de tracteurs, évitera l'importation éventuelle d'un nombre bien plus important de dollars sous forme de blé ou d'autres denrées alimentaires. En effet, un tracteur, qui peut coûter, à l'heure actuelle, 2 millions ou 2 millions et demi — j'entends pour les moyennes et grosses puissances qui sont surtout utilisables en Afrique du Nord — apportera, dès la première année, une augmentation de rendement sur les surfaces cultivées mécaniquement qui sera presque égale à cette valeur de 2 millions 500.000 francs.

Je pourrais — mais je ne veux pas m'étendre — vous apporter des démonstrations sous d'autres formes encore. Mais pour aller rapidement — comme je l'ai promis — je passe au chapitre suivant.

Dans le domaine de la mécanisation, qu'avons-nous fait ?

Nous ne pouvons pas avoir de meilleure référence que celle qui nous est donnée dans le rapport relatif au plan de modernisation et d'équipement pour les années 1947-1948, et qui nous a été distribué au mois de mai dernier. Je lis à la page 142 de ce rapport le passage suivant:

« En ce qui concerne la mécanisation, les importations de tracteurs effectuées au cours de l'année 1948 sont appréciables (environ 1.800), mais restent néanmoins très insuffisantes par rapport aux besoins minima des territoires. Ceci tient essentiellement à l'approvisionnement presque exclusif des territoires en matériel étranger; or, un appoint précieux pourrait certainement être fourni dans ce domaine par l'industrie française, souvent méconnue en Afrique du Nord. La prospection des marchés nord-africains par les constructeurs français est donc indispensable, tant en vue de l'orientation éventuelle de certains industriels métropolitains vers la fabrication de types de matériel adaptés aux besoins des territoires, que la diffusion, sur place, d'un matériel de qualité comparable au matériel étranger vers lequel les agriculteurs d'Afrique du Nord se tournent trop systématiquement, malgré les délais de livraison souvent très longs. »

Mesdames, messieurs, ce paragraphe pose d'une façon très nette le problème de la mécanisation en Afrique du Nord. Mais il ne faudrait pas que l'on puisse faire le reproche à l'agriculture algérienne de n'avoir fait appel qu'au matériel de construction étrangère.

Les sentiments patriotiques des agriculteurs de l'Afrique du Nord ne sauraient être mis en doute, et les préférences de l'agriculture algérienne et d'Afrique du Nord ne vont pas uniquement au matériel étranger: elles vont au matériel de bonne fabrication.

Or, ce que j'avance n'est pas une critique vis-à-vis de l'industrie française: c'est une simple remarque. Il faut le dire franchement: actuellement, l'industrie française n'est pas à même — ou du moins n'a pas été à même jusqu'à ces temps derniers et pour diverses raisons — de nous fournir un matériel qui réponde aux besoins de l'agriculture nord-africaine.

Il faut que l'industrie française fasse de nouveaux efforts. Ce faisant, et en collaboration avec tous les services intéressés, c'est-à-dire les services agricoles, la production industrielle, on doit arriver à mettre au point ce matériel adapté dont parle M. le commissaire général au plan et qui, naturellement, est indispensable à l'avenir de l'Afrique du Nord et de tous les territoires d'outre-mer.

Ce ne sera pas à une prochaine séance, mais certainement à la rentrée — ainsi que l'indique le rapport présenté au nom de la commission de l'agriculture — que cette commission présentera une proposition de résolution sur cet objet, pour la recherche d'une solution de ce très grave problème qui demande toute l'attention des pouvoirs publics.

Pour en revenir à nos dollars, nous avons donc besoin actuellement d'avoir recours à l'importation étrangère, car le matériel qui nous vient de l'étranger est, en majeure partie, de construction américaine.

Le nombre de dollars attribués à l'Algérie pour ses importations est nettement insuffisant. On nous en avait laissé espérer un contingent de 10 millions. Les attributions ont été bien inférieures à ce chiffre.

C'est dans ces conditions que la commission du plan demande au Gouvernement de vouloir bien reconsidérer le problème et attribuer à l'Algérie un contingent de dollars plus important que celui

accordé jusqu'à ce jour et qui doit d'ores et déjà être de 5 millions supérieur à ce qui était prévu.

Mesdames, messieurs, je ne voudrais pas terminer sur des observations essentiellement terre à terre et je voudrais vous dire, comme l'ont fait tous les collègues qui m'ont précédé à cette tribune, qu'en soulevant cette question, nous n'avons pas voulu défendre seulement l'agriculture que l'on appelle européenne, mais toute l'agriculture algérienne. Je pense pouvoir parler au nom des agriculteurs français musulmans, aussi bien que des agriculteurs français non musulmans, c'est en faveur des agriculteurs français musulmans que je présente ces observations. Ce sont eux que nous avons besoin d'aider essentiellement. Nous devons favoriser le développement des coopératives. C'est la seule formule nous permettant d'arriver au but recherché.

Il appartient à la métropole de faire l'effort qu'elle doit entreprendre de toute urgence, et j'espère que l'appel de l'Assemblée de l'Union française n'aura pas été inutile.

Je tiens, pour terminer sur une note qui ne soit pas absolument terre à terre, à élever le débat.

On a déjà dit qu'en Algérie, en Afrique du Nord, dans les territoires d'outre-mer, l'Union, la véritable union se ferait dans l'affection des cœurs, dans la compréhension des esprits, et moi, mesdames, messieurs, parlant en terrien, en homme de la terre, je vous dirai aussi que là-bas, il y a quelque chose de commun, qui unit étroitement les populations de toutes origines: c'est l'amour de la terre; et je pense, comme j'ai déjà dit du haut d'une autre tribune, que c'est aussi dans l'amour de la terre que nous verrons un jour, dans les territoires d'outre-mer, s'épanouir à la fois la fraternité des hommes, et l'amour de la nouvelle grande patrie, que symbolise à nos yeux l'Union française. (*Applaudissements.*)

M. Alfred Bour. Très bien!

M. le président. La discussion de la proposition de MM. Cianfarini et Meyer sera poursuivie dans une séance ultérieure. (*Assentiment.*)

— 12 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Tétau un rapport fait au nom de la commission du plan, de l'équipement et des communications sur la proposition n° 167, année 1949, de MM. Tétau, Soppo Priso, Ebédé, Racine Mademba, Alduy et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés, tendant à inviter le Gouvernement à prendre des mesures destinées à harmoniser les dépenses sociales et économiques pour les investissements dans les territoires d'outre-mer.

Le rapport sera imprimé sous le n° 216 et distribué.

M. le président. J'ai reçu de M. Antonini un rapport fait au nom de la commission des affaires financières sur la proposition n° 144, année 1949, de MM. Catrice, Juge, Lebrun-Kéris et les membres du groupe M. R. P., tendant à demander au Gouvernement de la République d'octroyer d'urgence une subvention aux sinistrés du Maroc.

Le rapport sera imprimé sous le n° 217 et distribué.

— 13 —

RENVOI POUR AVIS DE PROPOSITIONS A UNE COMMISSION

M. le président. La commission de la défense de l'Union française demande que lui soit renvoyée pour avis la proposition n° 116, année 1949, de M. Georget, tendant à inviter le Gouvernement: 1° à assurer l'organisation administrative et la mise en valeur des possessions des mers australes; 2° à y envoyer le plus rapidement possible une mission scientifique et économique, dont la commission de politique générale est saisie au fond.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Conformément à l'article 37 du règlement, le renvoi pour avis est ordonné.

La commission de défense de l'Union française demande que lui soit renvoyée pour avis la proposition n° 165, année 1949, de MM. Zinsou, Hazoumé et des membres du groupe des indépendants d'outre-mer tendant à inviter le Gouvernement à inscrire dans son plan d'équipement et de modernisation des territoires d'outre-mer la construction d'un aérodrome à caractère impérial sur la côte du Bénin et à le placer à Cotonou, dont la commission du plan, de l'équipement et des communications est saisie au fond.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Conformément à l'article 37 du règlement, le renvoi est ordonné.

— 14 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. L'Assemblée a précédemment décidé de tenir sa prochaine séance publique demain vendredi 22 juillet 1949, à quinze heures.

Voici quel serait l'ordre du jour de cette séance:

1. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de loi, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, instituant un fonds forestier d'outre-mer (M. Monnet, rapporteur. — Avis de la commission du plan, de l'équipement et des communications: M. Lhuillier, rapporteur; avis de la commission de la législation, de la justice, de la fonction publique, des affaires administratives et domaniales: M. Antonini, rapporteur; avis de la commission des affaires financières: M. Antonini, rapporteur.)

2. — Suite de la discussion de la proposition de MM. Cianfarani et Meyer tendant à l'augmentation du contingent de devises (E. R. P.) attribué à l'Algérie pour son équipement agricole et industriel. (M. Schock, rapporteur; avis de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts: M. Meyer, rapporteur.)

3. — Enfin, s'il reste encore du temps après l'examen de ces deux questions, et conformément à la proposition de renvoi de M. Laurent-Eynac adoptée par l'Assemblée, nous pourrions alors aborder la discussion de la proposition de M. le général Chevance-Bertin, président de la commission, et des membres de la commission de la défense de l'Union française, tendant à inviter le Gouvernement à saisir l'Assemblée de l'Union française des projets militaires consécutifs à la conclusion des accords de Bruxelles et à l'adhésion de la France au pacte Atlantique en ce qui touche l'organisation de la défense commune des territoires d'outre-mer et l'équipement économique et industriel de ces territoires en vue d'assurer la sécurité de l'Union française. (M. Laurent-Eynac, rapporteur.)

Voilà comment pourrait se présenter l'ordre du jour de la séance de demain.

Il n'y a pas d'observation ?...

M. Antonini. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Antonini.

M. Antonini. Je voudrais proposer à l'Assemblée, au nom de la commission des affaires financières, le vote sans débat, après déclaration d'urgence, de la proposition n° 144, dont le rapport vient d'être déposé et sera distribué certainement avant les vacances. Cette proposition porte sur l'octroi d'une subvention aux sinistrés du Maroc.

Au nom de la commission des affaires financières et également, je pense, au nom de la commission des relations extérieures, nous demandons le vote sans débat.

M. le président. Je comprends le souci qui anime la commission des affaires financières mais je crois pouvoir donner cette explication à l'Assemblée. Il n'est plus prévu qu'une seule conférence des présidents, devant se réunir théoriquement mercredi prochain. Or, réglementairement, en soumettant cette proposition à la conférence des présidents de mercredi prochain, l'affaire ne pourrait plus venir sûrement avant la fin de nos travaux.

En conséquence, me trouvant saisi d'une proposition précise de M. Antonini en ce qui concerne une discussion sans débat, je vais consulter l'Assemblée sur la proposition que M. Antonini vient de lui soumettre.

M. Egretaud. Je demande la parole pour expliquer mon vote.

M. le président. La parole est à M. Egretaud.

M. Egretaud. Une telle question, susceptible de rallier l'unanimité de l'Assemblée, doit permettre aux différents groupes de fournir des explications suffisantes sur le sens qu'ils entendent donner à une aide de cette nature.

Un précédent débat nous a prouvé qu'il n'était pas inutile de permettre aux différents groupes de donner leur opinion.

Le groupe communiste s'oppose donc au vote sans débat sur cette question des secours au Maroc.

M. le président. Je prends acte des déclarations de M. Egretaud et je précise pour l'Assemblée que si la procédure préconisée par M. Antonini était adoptée, cette question serait inscrite, sous réserve bien entendu d'un vote sans débat, en tête de l'ordre du jour de la troisième séance suivant la séance d'aujourd'hui jeudi 21 juillet.

M. Cazelles. Etant donné l'opposition de M. Egretaud, au nom du groupe communiste, la question du vote sans débat ne peut plus être posée.

M. le président. La difficulté réside dans le fait que la question n'est pas inscrite à l'ordre du jour.

Je comprends parfaitement votre pensée, monsieur Cazelles; s'il ne s'était agi d'une circonstance exceptionnelle, je n'aurais pas consulté l'Assemblée, et je me serais

borné à appliquer le règlement que je vous remercie de me rappeler avec tant de courtoisie, mon cher collègue.

M. Egretaud. Je ne me suis pas opposé à l'urgence, mais au vote sans débat.

M. le président. Dans ces conditions, monsieur Antonini, maintenez-vous votre proposition ?

M. Antonini. S'il y a débat, je ne maintiens pas la demande d'urgence, et je retire ma proposition.

M. le président. En conséquence, voici quel serait l'ordre du jour de la prochaine séance publique:

Vendredi 22 juillet, à quinze heures, séance publique:

1. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de loi, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, instituant un fonds forestier d'outre-mer (n°s 417, année 1948, et 179, année 1949. — M. Monnet, rapporteur. — Avis de la commission du plan, de l'équipement et des communications, M. Lhuillier, rapporteur. — Avis de la commission de la législation, de la justice, de la fonction publique, des affaires administratives et domaniales, M. Antonini, rapporteur. — Avis de la commission des affaires financières; M. Antonini, rapporteur.)

2. — Suite de la discussion de la proposition de MM. Cianfarani et Meyer tendant à l'augmentation du contingent de devises (E. R. P.) attribué à l'Algérie pour son équipement agricole et industriel. (N°s 62 et 160, année 1949. — M. Schock, rapporteur; et n° 193, année 1949; avis de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts, M. Meyer, rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition de M. le général Chevance-Bertin, président de la commission et des membres de la commission de la défense de l'Union française, tendant à inviter le Gouvernement à saisir l'Assemblée de l'Union française des projets militaires consécutifs à la conclusion des accords de Bruxelles et à l'adhésion de la France au pacte Atlantique en ce qui touche l'organisation de la défense commune des territoires d'outre-mer et l'équipement économique et industriel de ces territoires en vue d'assurer la sécurité de l'Union française (N°s 168 et 191, année 1949, M. Laurent-Eynac, rapporteur.)

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-huit heures cinquante minutes.*)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée de l'Union française,
RENÉ HINGRE.

Propositions de la conférence prescrite par l'article 41 du règlement de l'Assemblée de l'Union française.

Réunion du 21 juillet 1949.

Conformément à l'article 41 du règlement, le président de l'Assemblée de l'Union française a convoqué pour le jeudi 21 juillet 1949, MM. les membres du bureau de l'Assemblée, MM. les présidents des commissions et MM. les présidents des groupes.

Cette conférence a décidé que, pour le règlement de l'ordre du jour, les propositions suivantes seront soumises à l'approbation de l'Assemblée:

I. — Tenir séance le vendredi 22 juillet 1949, à quinze heures pour:

a) La discussion de la demande d'avis (n° 417, année 1948) sur le projet de loi instituant un fonds forestier d'outre-mer;

b) La suite de la discussion des affaires restant inscrites à l'ordre du jour de la séance du jeudi 21 juillet 1949.

II. — Tenir séance le mardi 26 juillet 1949, à quinze heures pour:

a) La discussion de la demande d'avis (n° 166, année 1949) sur les projets de décrets:

1° Portant création de juridictions de droit français en Afrique occidentale française;

2° Portant création de juridictions de droit français à Madagascar;

3° Portant modification du siège de certaines juridictions en Afrique équatoriale française;

b) La discussion de la demande d'avis (n° 85, année 1949) sur le projet de décret présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer tendant à attribuer à la Société minière du Dahomey trois permis généraux de recherches minières type « B » pour métaux précieux au Dahomey (Afrique occidentale française);

c) La suite de la discussion des affaires restant inscrites à l'ordre du jour de la séance du 22 juillet 1949;

d) La discussion de la proposition de résolution (n° 132, année 1949) tendant à inviter l'Assemblée nationale à modifier l'article 2 de la loi du 8 juillet 1933 sur la viticulture et le commerce des vins;

e) La discussion de la proposition (n° 180, année 1949) tendant à inviter le Gouvernement à réaliser la scolarisation totale de l'enfance des départements et territoires d'outre-mer dans les délais les plus courts;

f) La discussion de la proposition (n° 60, année 1949) demandant au Gouvernement d'envisager la représentation, dans les conférences convoquées par l'organisation internationale du travail, du service du travail des territoires d'outre-mer et les représentants qualifiés des territoires d'outre-mer;

g) La discussion de la proposition (n° 97, année 1949) tendant à inviter le Gouvernement à créer dans les territoires d'outre-mer les établissements d'enseignement agricole indispensables à la formation de techniciens devant participer, à tous les degrés, au développement de l'agriculture.

h) La discussion de la proposition (n° 174, année 1949) tendant à inviter le Gouvernement de la République française à attribuer aux villes de Nouméa, Papeete et Port-Vila la croix de la Légion d'honneur en raison de l'attitude des territoires français du Pacifique face à l'armistice de juin 1940 et de leur action pour la libération de la France et la victoire alliée;

i) La discussion de la proposition (n° 167, année 1949) tendant à inviter le Gouvernement à prendre des mesures destinées à harmoniser les dépenses sociales et économiques pour les investissements dans les territoires d'outre-mer.

III. — Tenir séance le mercredi 27 juillet 1949, à quinze heures, pour:

La suite de la discussion des affaires restant inscrites à l'ordre du jour de la séance du 26 juillet 1949.

(L'ordre du jour pourra être complété par la conférence des présidents qui se réunira le mercredi 27 juillet 1949, à quatorze heures).

IV. — Tenir séance le jeudi 28 juillet 1949, à quinze heures, pour:

La suite de la discussion des affaires restant inscrites à l'ordre du jour de la séance du 27 juillet 1949.

V. — Tenir séance le vendredi 29 juillet 1949, à quinze heures, pour:

Suite de la discussion des affaires restant inscrites à l'ordre du jour de la séance du 28 juillet 1949.

ANNEXE

au procès-verbal de la conférence des présidents.

(Application de l'article 41 du règlement.)

AFFAIRES CULTURELLES

M. Paul Catrice a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 181, année 1949) tendant à l'envoi d'une mission d'information dans les comptoirs français des Indes, chargée de recueillir la documentation relative aux institutions publiques et privées qui peuvent être maintenues ou créées, quel que soit le statut futur des comptoirs.

AFFAIRES SOCIALES

M. Borrey a été nommé rapporteur pour avis de la proposition de résolution (n° 132, année 1949) tendant à inviter l'Assemblée nationale à modifier l'article 2 de la loi du 8 juillet 1933 sur la viticulture et le commerce des vins.

AGRICULTURE, ÉLEVAGE, CHASSES, PÊCHES ET FORÊTS

M. Saïdou-Djermakoye a été nommé rapporteur de la proposition (n° 97, année 1949) tendant à inviter le Gouvernement à créer dans les territoires d'outre-mer, les établissements d'enseignement agricole indispensables à la formation de techniciens devant participer, à tous les degrés, au développement de l'agriculture.

M. Lhuillier a été nommé rapporteur, pour avis, de la proposition de résolution (n° 132, année 1949) tendant à inviter l'Assemblée nationale à modifier l'article 2 de la loi du 8 juillet 1933 sur la viticulture et le commerce des vins.

DÉFENSE DE L'UNION FRANÇAISE

M. Gaignard a été nommé rapporteur de la proposition (n° 174, année 1949) tendant à inviter le Gouvernement de la République française à attribuer aux villes de Nouméa, Papeete et Port-Vila, la croix de la Légion d'honneur en raison de l'attitude des territoires français du Pacifique, face à l'armistice de juin 1940 et de leur action pour la libération de la France et la victoire alliée.

LÉGISLATION, JUSTICE, FONCTION PUBLIQUE, AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET DOMANIALES

M. Abdesselam a été nommé rapporteur de la demande d'avis (n° 166, année 1949) sur: 1° un projet de décret portant création de juridictions de droit français en Afrique occidentale française; 2° un projet de décret portant création de juridictions de droit français à Madagascar; 3° un projet de décret portant modification du siège de certaines juridictions en Afrique équatoriale française.

PLAN, ÉQUIPEMENT ET COMMUNICATIONS

M. Tétau a été nommé rapporteur de la proposition (n° 167, année 1948) tendant à inviter le Gouvernement à prendre des mesures destinées à harmoniser les dépenses sociales et économiques pour les investissements dans les territoires d'outre-mer.

RELATIONS EXTÉRIEURES

M. Coubèche a été nommé rapporteur de la proposition (n° 120, année 1949) tendant à demander au Gouvernement français de tenir compte dans les discussions au sujet des anciennes colonies italiennes, actuellement en cours à Lake-Success, des sentiments et des intérêts des peuples de l'Union française, particulièrement de ceux du territoire de la Côte française des Somalis.

M. Bidet a été nommé rapporteur, pour avis, de la proposition (n° 144, année 1949) tendant à demander au Gouvernement de la République d'octroyer d'urgence une subvention aux sinistrés du Maroc.

Erratum

au compte rendu in extenso *de la séance du 19 juillet 1949.*

(*Journal officiel* du 20 juillet 1949.)

Page 961, 1re colonne, 35e ligne: ajouter après le nom de M. Roulleaux-Dugage celui de M. Montrat.

QUESTIONS ÉCRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Application des articles 80 et 81 du règlement, ainsi conçus:

« Art. 80. — *Tout conseiller qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président de l'Assemblée qui le communique au Gouvernement.*

« *Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés; elles ne peuvent être posées que par un seul conseiller et à un seul ministre.* »

« Art. 81. — *Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu* in extenso; *dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.*

« *Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.*

« *Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion.* »

FRANCE D'OUTRE-MER

63. — 21 juillet 1949. — **M. Cazelles** demande **à M. le ministre de la France d'outre-mer:** 1° les motifs qui ont amené son administration à proposer le décret du 11 juillet 1949 modifiant le décret du 20 mai 1946, fixant le régime forestier en Afrique équatoriale française; 2° s'il ne croit pas que l'objet du décret du 11 juillet 1949 ci-dessus cité relève de l'article 72 de la Constitution.

64. — 21 juillet 1949. — **M. A. Darlan** expose à **M. le ministre de la France d'outre-mer** que le plan d'urbanisme de la ville de Bangui (A.E.F.-Oubangui-Chari) n'a pas été soumis à l'assemblée locale de ce territoire et lui demande quelles mesures il compte prendre pour faire assurer le respect des prérogatives de cette assemblée.

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

DE LA

séance du 21 juillet 1949.

SCRUTIN (N° 93)

Sur l'amendement n° 1 de Mlle Allemandi et des membres des groupes communiste et du rassemblement démocratique africain et apparentés tendant à modifier la rédaction du troisième alinéa de la proposition de résolution n° 63 (année 1949).

Nombre des votants..... **151**
Majorité absolue..... **76**

Pour l'adoption..... **35**
Contre **116**

L'Assemblée de l'Union française n'a pas adopté.

Ont voté pour:

MM.
Abbas (Ferhat).
Mlle Allemandi.
Arboussier (d').
Arnault.
Mlle Autissier.
Barbé.
Mme Bertrand.
Bizot.
Boiteau.
Boubou (Hama).
Boumendjel.
Boysson (Guy de).
Carroué.
Chassiot.
Comiti.
Coulibaly (Mamadou).
Curabet.
Darlan.
Diarra Tiemoko.
Donnat.
Egretaud.
Lachenal.
Mlle Lafon.
Lautissier.
Lombardo.
Mignot.
Mitterrand.
Moullec (Contre-Amiral).
Nignan.
Odru.
Piot.
Plagne (Général).
Randrefsa Rasaly.
Thévenin.
Tubert (Général).

Ont voté contre:

MM.
Ahmed Kotoko (Alifah).
Alduy.
André (Max).
Antonini.
Aubert.
Bareland.
Begarra.
Belabed.
Bichon.
Bidet.
Blachette.
Boluix-Basset.
Borrey.
Bouda (François).
Boukheloua.
Bour (Alfred).
Bourgarel.
Boussenot.
Mme Caffot.
Camprasse.
Catrice (Paul).
Cazelles.
Charlier.
Chekkal Daho.
Chevance-Bertin (Général).
Cianfarani.
Conombo (Joseph).
Coquart.
Corticchi (Guidicello).
Corval.
Costes.
Coubèche (Saïd-Ali).
Coulon.
Daher (Jules).
Delmas.
Detraves (Guillaume).
Diop Babakar.
Dorange (Michel).
Dumas.
Ebédé.
Esnault (Yvon).
Estèbe.
Gaignard.
Gaudart.
Gentet.
Georgel.
Gervain.
Giard.
Griaule.
Gueye Momar Djim.
Guyard.
Hazoumé.
Ibrahim (Babikir).
Jacobson.
Jousselin.
Juge.
Julien.
Junillon (Lucien).
Kemajou.
La Gravière.
Lakhdari.
Laurent-Eynac.
Laurin.
La Vasselais (de).
Mlle Le Ber.
Le Brun Kéris.
Lechani.
Mme Lefaucheux.
Le Guénédal.
Lévy.
Lhuillier.
Longuet.
Madamba Racine.
Mme Malroux.
Meyer.
Michard-Pellissier.
Monnet.
Montrat.
Mme Emilienne Moreau.
Morel.
Moreux (René).
Motais de Narbonne (Léon).
Naroun.
Oudard.
Ouedraogo (Bougouraoua).
Peretti (de).
Perier.
Piéri.
Ramampy.
Razafiala.
Riond (Georges).
Rosenfeld.
Rosfelder.
Roulleaux-Dugage.
Saïdou Djermakoye (Issoufou).
Sar Diawar.
Sarraut (Albert).
Savary.
Savi de Tové (Jonathan).
Schmitt.
Schock.
Serot.
Simon (Paul).
Soppo Priso.
Sylvestre.
Tétau.
Thémia.
Touré.
Vendenboomgaërde.
Mme Marianne Verger.
Viniger.
Vivier.
Voca.
Ya Doumbia.
Mme la Princesse Pingpeang Yukanthor.
Zinsou.

N'ont pas pris part au vote:

MM.
Abdesselam.
Belavarn Khoun.
Padel.
Lapart.
Pann Yung.
Sim Var.
Souvannavong Ourot.
Souvannavong Pheng.
Thonn Ouk.

Excusés ou absents par congé:

MM.
Léon.
Polycarpe.
Sok Chhong.
Sousatte.

N'ont pas pris part au vote:

M. Daniel Boisdon, président de l'Assemblée de l'Union française, et M. Jacques Fourcade, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de:

Nombre des votants..... 150
Majorité absolue..... 76

Pour l'adoption..... 34
Contre 116

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 94)

Sur l'amendement n° 2 de Mlle Allemandi et des membres des groupes communiste et du rassemblement démocratique africain et apparentés tendant à compléter la proposition de résolution n° 63 (année 1949) par une disposition additionnelle.

Nombre des votants..... **121**
Majorité absolue..... **61**

Pour l'adoption..... **34**
Contre **87**

L'Assemblée de l'Union française n'a pas adopté.

Ont voté pour:

MM.
Abbas (Ferhat).
Mlle Allemandi.
Arboussier (d').
Arnault.
Mlle Autissier.
Barbé.
Mme Bertrand.
Bizot.
Boiteau.
Boubou (Hama).
Boumendjel.
Boysson (Guy de).
Carroué.
Chassiot.
Comiti.
Coulibaly (Mamadou).
Curabet.
Darlan.

Diarra Tiémoko.
Donnat.
Egretaud.
Lachenal.
Mlle Lafon.
Lautisier.
Lombardo.
Mignot.
Mitterrand.
Moullec (Contre-Amiral).
Nignan.
Odru.
Piot.
Plagne (Général).
Thévenin.
Tubert (Général).

Ont voté contre:

MM.
Ahmed Kotoko (Alifah).
André (Max).
Antonini.
Aubert.
Baretaud.
Bichon.
Blachette.
Boluix-Basset.
Borrey.
Bouda (François).
Boukheloua.
Bour (Alfred).
Boussenot.
Mme Caffot.
Catrice (Paul).
Charlier.
Chevance-Bertin (Général).
Cianfarani.
Conombo (Joseph).
Cortinchi (Guidicello).
Corval.
Costes.
Coubèche (Saïd-Ali).
Coulon.
Daber (Jules).
Delmas.
Dorange (Michel).
Esnault (Yvon).
Estèbe.
Gaignard.
Gaudart.
Gentet.
Georget.
Gervain.
Giard.
Griaule.
Guyard.
Hazoumé.
Ibrahim (Babikir).
Jacobson.
Jousselin.
Juge.
Kemajou.
La Gravière.
Lakhdari.
Laurent-Eynac.
Laurin.
La Vasselais (de).
Mlle Le Ber.
Le Brun Kéris.
Mme Lefaucheux.
Le Guénédal.
Lhuillier.
Longuet.
Meyer.
Michard-Pellissier.
Monnet.
Montrat.
Morel.
Moreux (René).
Motais de Narbonne (Léon).
Naroun.
Oudard.
Ouedraogo (Bougouraoua).
Peretti (de).
Perier.
Ramampy.
Randretsa Rasafy.
Razafiala.
Riond (Georges).
Rosfelder.
Roulleaux-Dugage.
Saïdou Djermakoye (Issoufou).
Sarraut (Albert).
Savi de Tové (Jonathan).
Schmitt.
Schock.
Serot.
Simon (Paul).
Sylvestre.
Thémia.
Touré.
Vendenboomgaërde.
Mme Marianne Verger.
Viniger.
Voca.
Zinsou.

Se sont abstenus volontairement:

MM.
Alduy.
Begarra.
Belabed.
Bidet.
Bourgarel.
Camprasse.
Cazelles.
Chekkal Daho.
Coquart.
Detraves (Guillaume).
Diop Babakar.
Dumas.
Ebédé.
Gueye Momar Djim.
Julien.
Junillon (Lucien).
Lechani.
Lévy.
Mademba Racine.
Mme Malroux.
Mme Emilienne Moreau.
Piéri.
Rosenfeld.
Sar Diawar.
Savary.
Soppo Priso.
Tétau.
Vivier.
Ya Doumbia.

N'ont pas pris part au vote:

MM.
Abdesselam.
Bilavarn Khoun.
Dadet.
Lapart.
Pann Yung.
Sim Var.
Souvannavong Ourot.
Souvannavong Pheng.
Thonn Ouk.
Mme la Princesse Pingpeang Yukanthor.

Excusés ou absents par congé:

MM.
Léon.
Polycarpe.
Sok Chhong.
Sousatte.

N'ont pas pris part au vote:

M. Daniel Boisdon, président de l'Assemblée de l'Union française, et M. Jacques Fourcade, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de:

Nombre des votants..... 122
Majorité absolue..... 62

Pour l'adoption..... 34
Contre 88

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 95)

Sur l'amendement de M. Egretaud et des membres du groupe communiste tendant à l'adjonction d'une disposition nouvelle après le sixième alinéa a) de la proposition de résolution n° 63 (année 1949).

Nombre des votants..... **120**
Majorité absolue..... **61**

Pour l'adoption..... **35**
Contre **85**

L'Assemblée de l'Union française n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.
Abbas (Ferhat).
Mlle Allemandi.
Arboussier (d').
Arnault.
Mlle Autissier.
Barbé.
Mme Bertrand.
Bizot.
Boiteau.
Boubou (Hama).
Boumendjel.
Boysson (Guy de).
Carroué.
Chassiot.
Comiti.
Coulibaly (Mamadou).
Curabet.
Darlan.
Diarra Tiemoko.
Donnat.
Egretaud.
Lachenal.
Mlle Lafon.
Lautissier.
Lombardo.
Mignot.
Mitterrand.
Moullec (Contre-Amiral).
Nignan.
Odru.
Piot.
Plagne (Général).
Randretsa Rasafy.
Thévenin.
Tubert (Général).

Ont voté contre:

MM.
Ahmed Kotoko (Alifah).
André (Max).
Antonini.
Aubert.
Baretaud.
Bichon.
Blachette.
Boluix-Basset.
Borrey.
Bouda (François).
Boukheloua.
Bour (Alfred).
Boussenot.
Mme Caffot.
Catrice (Paul).
Charlier.
Chevance-Bertin (Général).
Cianfarani.
Conombo (Joseph).
Cortinchi (Guidicello).
Corval.
Costes.
Coubèche (Saïd-Ali).
Coulon.
Daber (Jules).
Delmas.
Dorange (Michel).
Esnault (Yvon).
Estèbe.
Gaignard.
Gaudart.
Gentet.
Georget.
Gervain.
Giard.
Griaule.
Guyard.
Hazoumé.
Ibrahim (Babikir).
Jacobson.
Jousselin.
Juge.
Kemajou.
La Gravière.
Lakhdari.
Laurent-Eynac.
Laurin.
La Vasselais (de).
Mlle Le Ber.
Le Brun Kéris.
Mme Lefaucheux.
Le Guénédal.
Lhuillier.
Longuet.
Meyer.
Michard-Pellissier.
Monnet.
Montrat.
Morel.
Moreux (René).
Motais de Narbonne (Léon).
Naroun.
Oudard.
Ouedraogo (Bougouraoua).
Peretti (de).
Perier.
Ramampy.
Razafiala.
Riond (Georges).
Rosfelder.
Roulleaux-Dugage.
Saïdou Djermakoye (Issoufou).
Sarraut (Albert).
Savi de Tové (Jonathan).
Schmitt.
Schock.
Serot.
Simon (Paul).
Thémia.
Touré.
Vendenboomgaërde.
Mme Marianne Verger.
Viniger.
Voca.
Zinsou.

Se sont abstenus volontairement:

MM.
Alduy.
Begarra.
Belabed.
Bidet.
Bourgarel.
Camprasse.
Cazelles.
Chekkal Daho.
Coquart.
Detraves (Guillaume).
Diop Babakar.
Dumas.
Ebédé.
Gueye Momar Djim.
Julien.
Junillon (Lucien).
Lechani.
Lévy.
Mademba Racine.
Mme Malroux.
Mme Emilienne Moreau.
Piéri.
Rosenfeld.
Sar Diawar.
Savary.
Soppo Priso.
Tétau.
Vivier.
Ya Doumbia.

N'ont pas pris part au vote:

MM.
Abdesselam.
Bilavarn Khoun.
Dadet.
Lapart.
Pann Yung.
Sim Var.
Souvannavong Ourot.
Souvannavong Pheng.
Sylvestre.
Thonn Ouk.
Mme la Princesse Pingpeang Yukanthor.

Excusés ou absents par congé:

MM.
Léon.
Polycarpe.
Sousatte.
Sok Chhong.

N'ont pas pris part au vote:

M. Daniel Boisdon, président de l'Assemblée de l'Union française, et M. Jacques Fourcade, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance ont été reconnus, après vérification, conformes à la liste de scrutin ci-dessus.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.